ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AGENCE URBAINE DE TAZA

ETABLISSEMENT DU PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE KAOUAN

Rapport « diagnostic, analyse et évaluations prospectives »

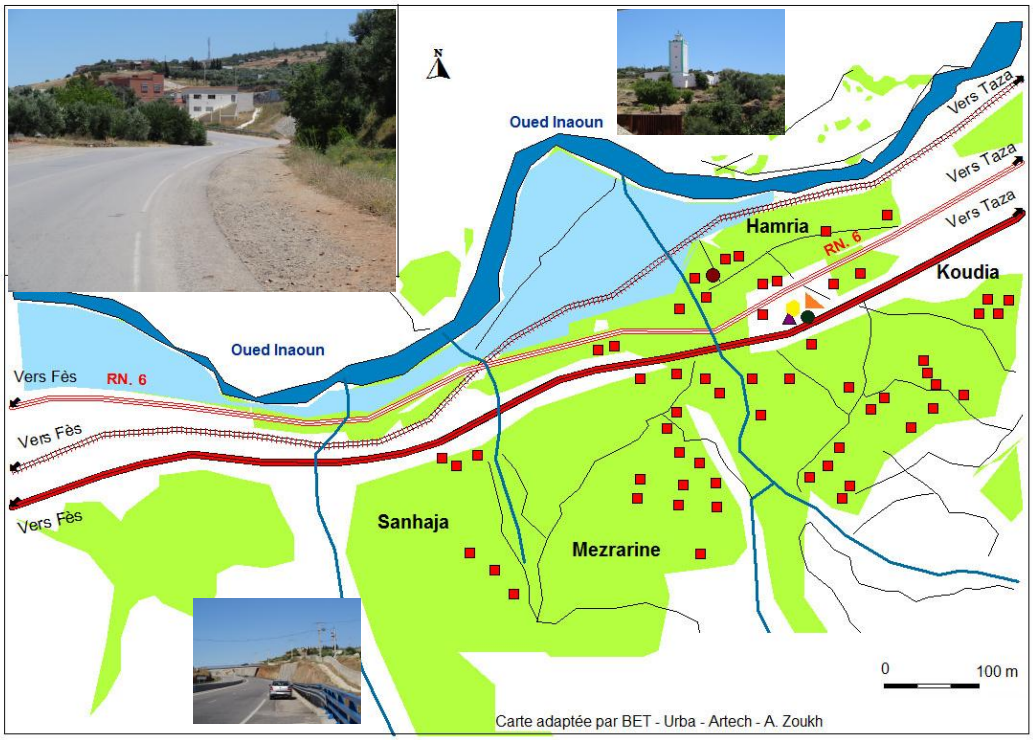

Etabli par

Le Cabinet Urba-Artech Ahmed ZOUKH Architect - Taza

Introduction

Le présent rapport **« diagnostic, analyse et évaluations prospectives »**, constitue, la deuxième phase dans le déroulement du processus d'établissement du Plan d'aménagement du centre Kaouanrelevant de la Commune Bouhlou. Il est, par excellence, le soubassement sur lequel viendrait s'ancrer l'ensemble des options et perspectives d'aménagement.

Cette phase permettra également d'asseoir la concordance des approches méthodologiques et de favoriser la communication et la collaboration entre le BET et les décideurs, de par ce qu'il présente en éléments d'appréciation et d'évaluation des contextes, général et spécifique de l'aire d'étude.

Ce rapport diagnostic s'attèle donc au développement de ses thématiques, dans l'ordre chronologique ci-après annoncé :

- la mise en évidence des éléments saillants des contextes, régional, provincial et communal et ce par, l'analyse de leurs volets géographique, démographique, économique et social ;

- la mise en exergue des caractéristiques spécifiques de l'aire d'étude, au vu de son imprégnation de ses environnements immédiats et lointains et à l'appui des conclusions de l'enquête ménage s'y étant consacré en 2014 ;

- l'analyse critique de l'état actuel des infrastructures et des équipements et le relevé des insuffisances et de leurs retombées sur la croissance du centre ;

- le développement des potentialités environnementales et écologiques de l'aire d'étude, le décèlement des actes nuisants qui les guettent et l'annonce des mesures de prévention et de protection qui s'imposent à leur égard ;

- l'abord des risques majeurs auxquels le territoire est exposé, respectivement pour ce qui concerne les aléas sismiques, les instabilités géologiques, les inondations et les incendies ;

- L'analyse des moyens humains et matériels de la collectivité locale et ceux déployés à son profit. Ceci est consolidé par la prédiction des interventions à mettre au compte des autres partenaires ;

- L'évaluation prospective traitant de l'incidence des autres documents d'urbanisme, des objectifs du P.A, des actions d'aménagement à planifier et conclue d'une synthèse globale.

La consécration des conclusions de ce rapport **« diagnostic, analyse et évaluations prospectives »**, étant la gageure de réussite de l'étude du P.A, interpelle une coordination soutenue et régulière entre tous les intervenants pour les phases à venir dans l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Chapitre 1 : Analyse des contextes régional, provincial et communal

Les analyses qui porteront respectivement sur les contextes régional, provincial et communal s'avèrent d'une utilité primordiale, car elles permettent de bien situer l'aire de l'étude dans son environnement géographique, d'appréhender les interactions perpétuelles qu'elle entretient avec les espaces limitrophes et lointains et d'asseoir, en parfaite connaissance de cause, les perspectives de développement à lui préconiser.

Toutefois, il y a lieu de souligner, dès à présent, que pour éluder toute itération excessive et éviter de verser dans la simple répétition de ce qui a été développé par d'autres études sectorielles et spécifiques, quant aux caractéristiques des espaces régional et provincial (entre autres les monographies), le présent rapport de diagnostic se veut de se limiter à un rappel sommaire des composantes les plus saillantes de ces territoires. Pour ce faire, on traitera dans un premier élément le contexte régional (1.1), dans un deuxième le contexte provincial (1.2) et dans un troisième le contexte communal (1.3).

1.1. Le contexte régional

La région Taza- Al Hoceima -Taounate s'étendant sur une superficie de 24.155 km², soit 3,4 % du territoire national environ, abrite une population de l'ordre de 1.807.113 ha, soit 6% de la population totale nationale, selon le dernier RGPH. La région connaît une densité de 78 habitants au km², donc plus forte que la moyenne nationale, qui n'est que de 41 habitants au km².

Cette région, composée de quatre provinces que sont : Taza, Al Hoceima, Taounate et Geurcif, est limitée comme suit :

- Au Nord : la Méditerranée ;
- A l'Ouest : les régions de Tanger-Tétouan et Gharb-Chrarda-Beni Hssen ;
- Au Sud : la région de Fès-Boulmane ;
- A l'Est : la région de l'Oriental.

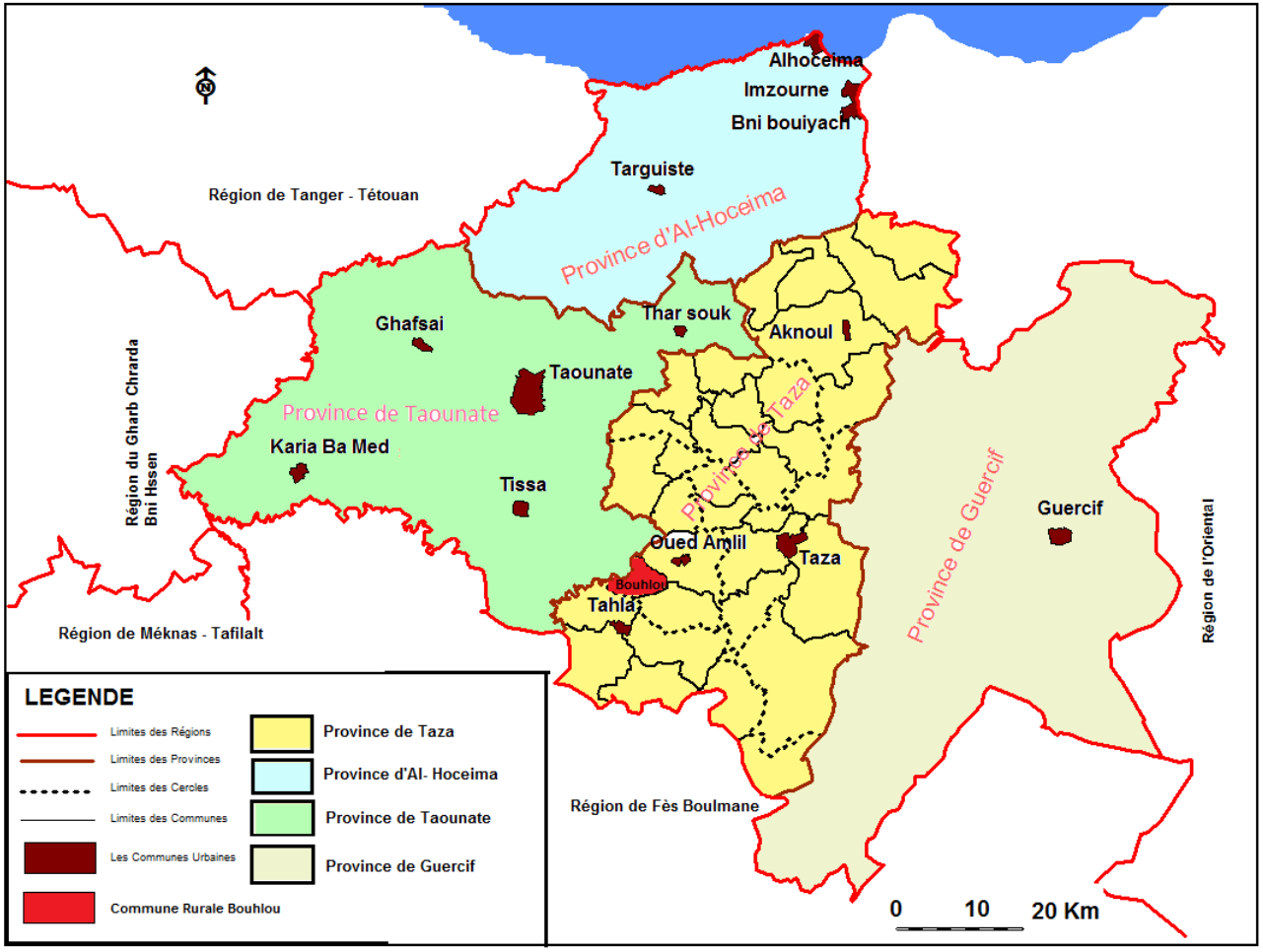

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

Pour ce qui concerne le milieu naturel, il faut souligner que la région de Taza-Al Hoceima-Taouante s'implante sur quatre composantes topographiques différentes, à savoir :

- La région rifaine, se caractérise essentiellement par un relief relativement haut et accidenté, allant jusqu'à 2.452 m d'altitude (la cime de Jbel Tidghine dans la province d'Al Hoceima) ;

- La région pré-rifaine, s'étend du sud des montagnes du Rif pour se dégrader progressivement, au gré d'une orientation Ouest-Est;

- La vallée de Moulouya, située à l'est, est constituée par des plaines centrées autour de Guercif ;

- La région Sud-Est, dominée, quant à elle, par la chaîne du Moyen Atlas, qui donne au relief un aspect accidenté, avec des montagnes dépassant parfois les 2.500 m d'altitude (Bouyablane : 3.180 m).

A travers ces unités abruptes, s'intercalent d'autres formations géologiques telles que : la plaine de Nekkor et les plateaux désertiques de la province de Guercif à l'Est.

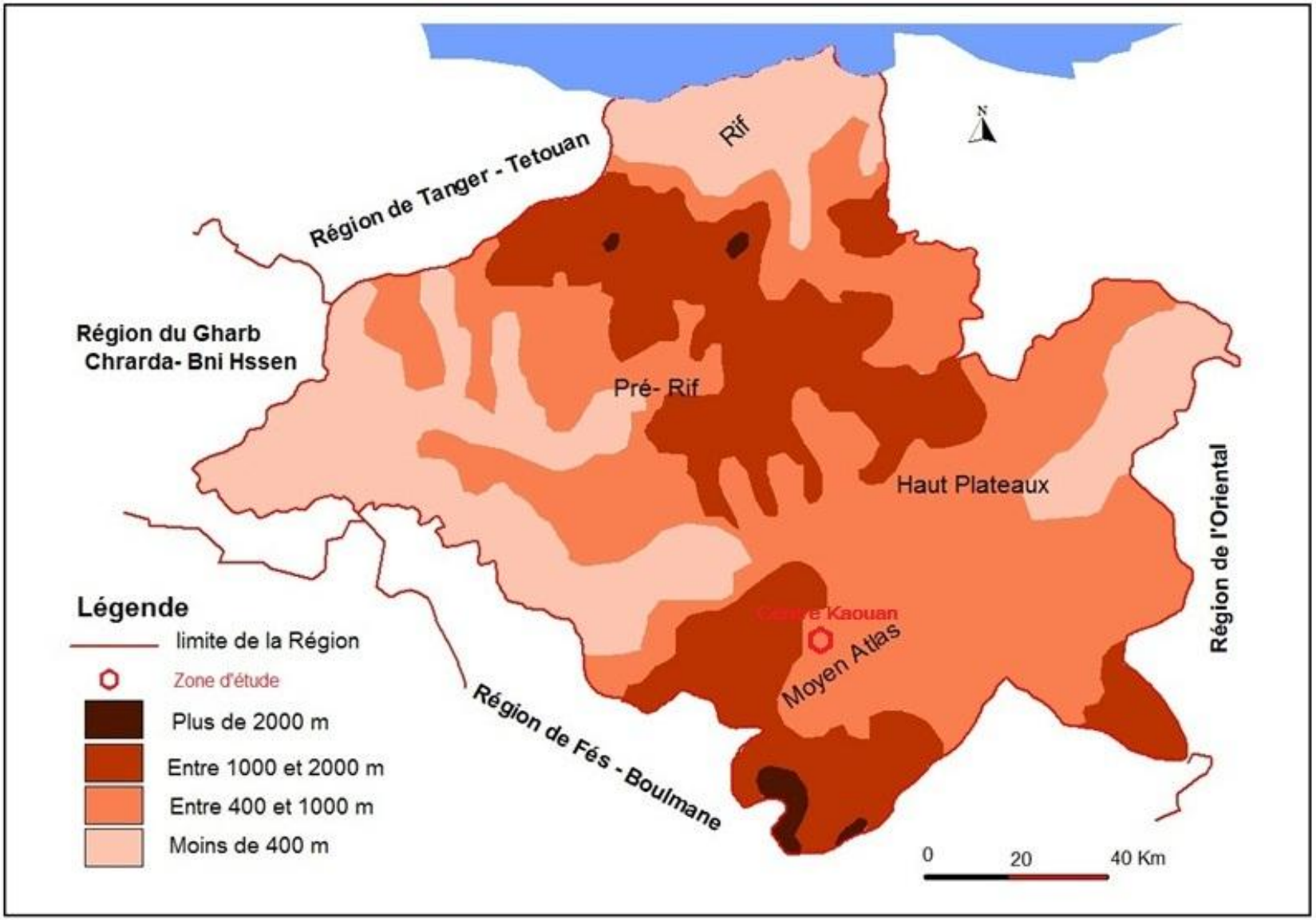

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

1.1.1. Les caractéristiques démographiques

D'après les données du recensement de 2004, la répartition de la population par province s'avère comme suit :

Tableau n°1 : Poids de la population par province en 2004

Provinces	Population rurale	% par rapport région	Population urbaine	% par rapport région	Total
Taza	365.599	27%	192.951	44%	**558.550**
Guercif	127.380	9%	57.307	13%	**184.687**
Al Hoceima	277.181	20%	118.463	27%	**395.644**
Taounate	600.041	44%	68.191	16%	**668.232**
Total	**1.370.201**	**100%**	**436.92**	**100%**	**1.807.113**

Source : Recensement général de la population de 2004.

Au niveau de la croissance démographique, la population de la région, répartie sur 306.804 ménages, est passée de 1.720.000 habitants en 1994 à 1.807.113 habitants en 2004, générant de ce fait une croissance de l'ordre de 5,06%.

Il ressort d'une lecture, de premier abord, du RGPH que la population rurale est d'un poids démographique conséquent, puis qu'elle est de l'ordre de 75,80% de la population totale régionale.

La répartition de la population régionale nous permet de constater que la province de Taounate dispose de la plus grande part, soit 36,98%, suivie de celle de Taza avec 30,91%, puis la province d'Al Hoceima avec 21,89% et enfin la province de Geurcif avec 10,22%. A contrario, on constate que la répartition de la population urbaine, laisse apparaître que la province de Geurcif occupe le dernier rang avec seulement 13%.

Il y a lieu de signaler aussi, que la population de la région à tendance à se concentrer en milieu urbain, avec un accroissement qui dépasse la moyenne nationale, soit 3,4% contre 2,1%. Cette tendance s'accentue davantage dans les centres des provinces de Taza (Oued Amlil : 3,2%...), et Taounate (Kariat Ba Mohamed : 3,1% et Tissa : 3,2%...). Par contre les populations des communes urbaines d'Al Hoceima ont enregistré une croissance démographique très faible (0,4%).

Carte n°3 : Répartition de la population en 2004 dans la région Taza-Al Hoceima-Taounate

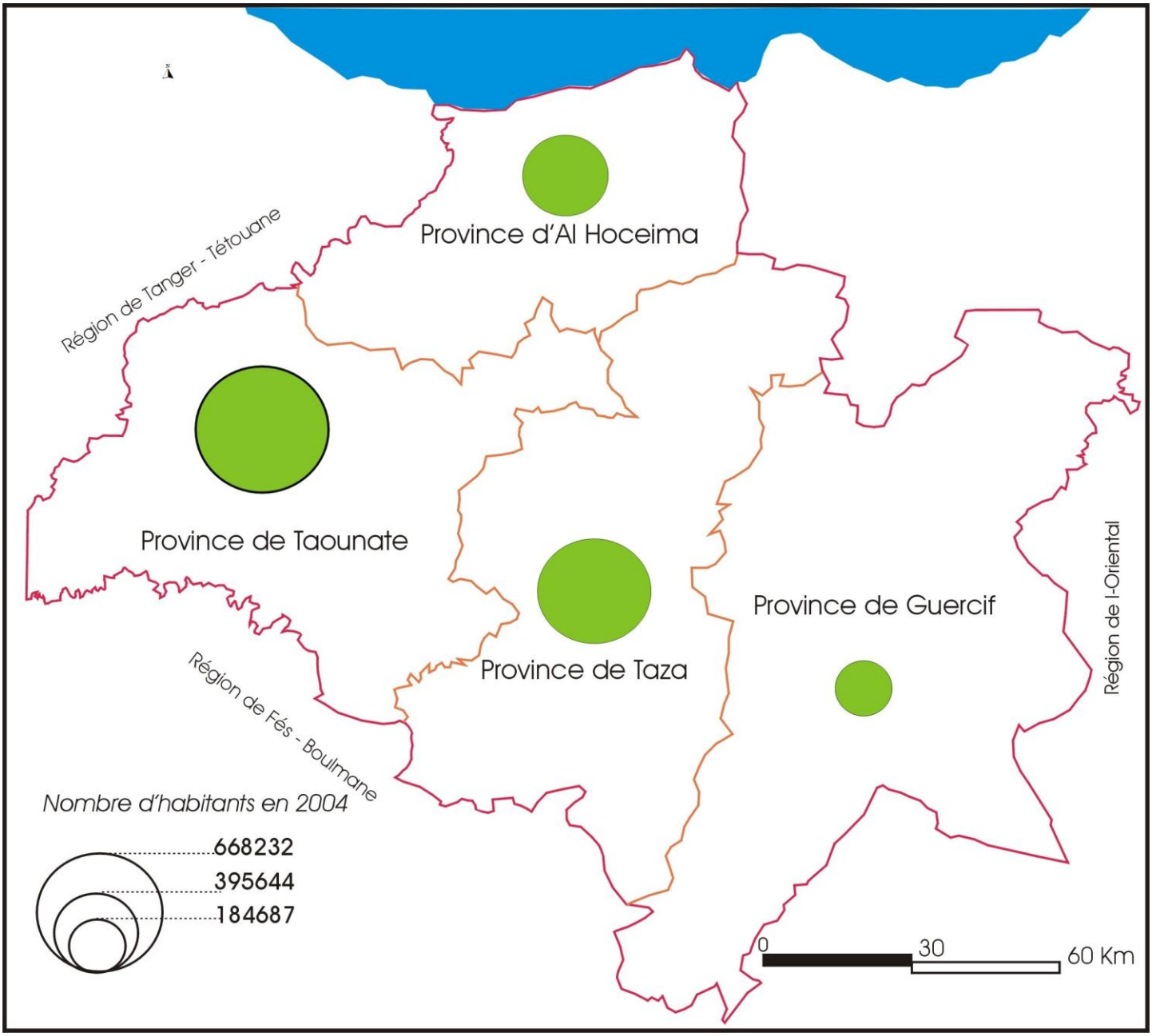

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

1.1.2. Les caractéristiques économiques

a. L'agriculture

La population de la région de Taza - Al Hoceima - Taounate est constituée de 72,33% d'habitants ruraux. Ce taux met bien en évidence sa vocation agricole.

L'activité agricole régionale, qui occupe plus de 210.320 exploitants, est exercée sur une superficie agricole utile de 927.400 ha, répartie entre les provinces, comme suit :

- Province de Taouanate : 425.000 ha
- Province d'Al Hoceima : 173.400 ha

- Province de Guercif : 113.000 ha
- Province de Taza: 216.000 ha

On constate donc, que de toute la superficie totale de la région, seulement 877.000 ha sont cultivés, soit 37,8%.

La céréaliculture occupe une place de premier rang dans l'économie de la région (orge, blé tendre, blé dur ...) avec 46%, suivie, respectivement, de l'Arboriculture fruitière (25%), du maraîchage (11%), des légumineuses alimentaires (9,8%), la jachère travaillée(5%) et enfin les fourrages (3,2%).

Quant au statut juridique des terres agricoles, on notera que 90% des exploitations sont de nature Melk. Comme on soulignera que les tailles des exploitations sont minimes, puisque 72% des exploitants possèdent moins de 5 ha, 14% ont de 5 à 10 ha, 5% jouissent de 10 à 20 ha et 2% seulement possèdent plus de 20 ha.

b. La forêt

La région de Taza - Al Hoceima – Taounate se caractérise par sa diversité bioclimatique et son caractère montagnard, offrant une multitude d'essences et d'espèces forestières.

Le capital forestier de la région est important, sachant bien qu'il est de l'ordre de 8,10% du total national. Ce capital est réparti entre les provinces de la région de la façon suivante :

- Geurcif : 257.157 ha
- Taza : 210.777 ha
- Al Hoceima : 121.202 ha
- Taouante : 40.543 ha

c. Parcours, incultes et élevage

Les parcours et incultes s'étendent sur une superficie de 799.350 ha, exploités essentiellement par le secteur de l'élevage. Ce dernier, repose principalement sur le mode extensif. Le cheptel est constitué de 208.700 têtes de bovins, 1.003.200 têtes d'ovins et 386.100 têtes de caprins.

d. La pêche

Le secteur de la pêche maritime dans la région est représenté, exclusivement, au niveau de la province d'Al Hoceima. Cette dernière, s'ouvre sur une zone maritime s'étendant sur 250 km, se limitant au Nord par Oued Douna (province de Nador) et à l'Est par Oued Lou (province de Chefchaouen).

La Circonscription d'Al Hoceima se caractérise par la production de différentes espèces débarquées, notamment des espèces pélagiques (Sardines, Anchois...), en plus des poissons blancs (Rouget, Saint pierre, sole....), de céphalopodes (Calamar, poulpe...) et de crustacés (crevettes....).

e. L'Industrie et le commerce

L'activité industrielle dans, la région Taza- Al Hoceima -Taounate demeure faible, puisque la production ne représente que 0,35% de la production industrielle nationale. Ce constat, se manifeste, d'emblée, par le nombre de zones industrielles, qui n'est que de quatre unités, ainsi que par le nombre des emplois crées qui ne dépasse point 7.000 employés.

La production industrielle se caractérise par la prépondérance de l'industrie agroalimentaire (52%), suivie de l'industrie textile-habillement (28%), de l'industrie chimique et parachimique (11%) et de l'industrie métallurgique (9%).

f. Le tourisme

La région Taza- Al Hoceima –Taounate dispose de nombreux atouts touristiques, combinant plusieurs variétés d'activités touristiques : balnéaire (plages d'Al Hoceima de 70 Km de longueur : Cala Iris, Tores, Bades, Espalmadero, Asfiha,Souani…), culturel (Medina de Taza, KasbatMsoune,…) et montagnard (stations Issaguen – Tizilfri – Azila – Taghzout, BabBoudir, Bouyablane…).

La capacité d'accueil de la région, est estimée à 2.714 lits répartis sur 44 établissements classés.

g. L'artisanat

De par son potentiel historique et culturel très riche, la région Taza- Al Hoceima –Taounate, abrite plusieurs activités artisanales. Il s'agit d'un savoir-faire cumulé depuis plusieurs siècles et qui concerne des activités aussi variées que :

- le tapis de Bni Ouarien dans le cercle de Tahla ;
- le tissage de Douar OuladAzem à Tounate ;
- le travail du cuir et du bois à Taghazout et la poterie à Imrabten dans la province d'Al Hoceima ;
- Le textile, la menuiserie et la sculpture sur bois à la Médina de Taza ;
- La pierre taillée à Oued Amlil ;
- Les armes traditionnelles et production d'Alfa à Guercif.

Ce secteur qui emploie plus de 20.000 artisans, n'est pas encadré comme il se doit, sachant bien que le nombre de coopératives et d'associations ne dépassent guère 76 instances.

1.1.3. L'Armature urbaine régionale

L'armature urbaine de la région fait ressortir les niveaux de concentration suivants:

- Le premier niveau est composé des villes chefs-lieux de provinces telles que Taza, Al Hoceîma, Taounate et Guercif. Ces cités constituent les principaux pôles d'attraction de la région.

- A un échelon inférieur, on parlera de villes secondaires telles que Tahla, Tissa, Targuiste, Imzouren, Oued Amlil…..

- Enfin, les petits centres urbains émergents, et les chefs-lieux des communes rurales, qui sont généralement situés sur les grands axes de communication et contribuent, plus ou moins, à la structuration et à la desserte du territoire rural.

1.2. Le Contexte Provincial

La province de Taza est l'une des plus anciennes entités territoriales nationales du genre, puisqu'elle a été créée à l'aube de l'Indépendance. Elle fait partie de la région de Taza – Al-Hoceima – Taounate et s'étend sur une superficie de 7.101 km^2, soit 30,16% du territoire régional. Elle est limitée : au Nord par les provinces de Nador et Al Hoceima, à l'Ouest par les provinces de Sefrou, à l'Est par la province de Guercif et au Sud par la province de Boulmane.

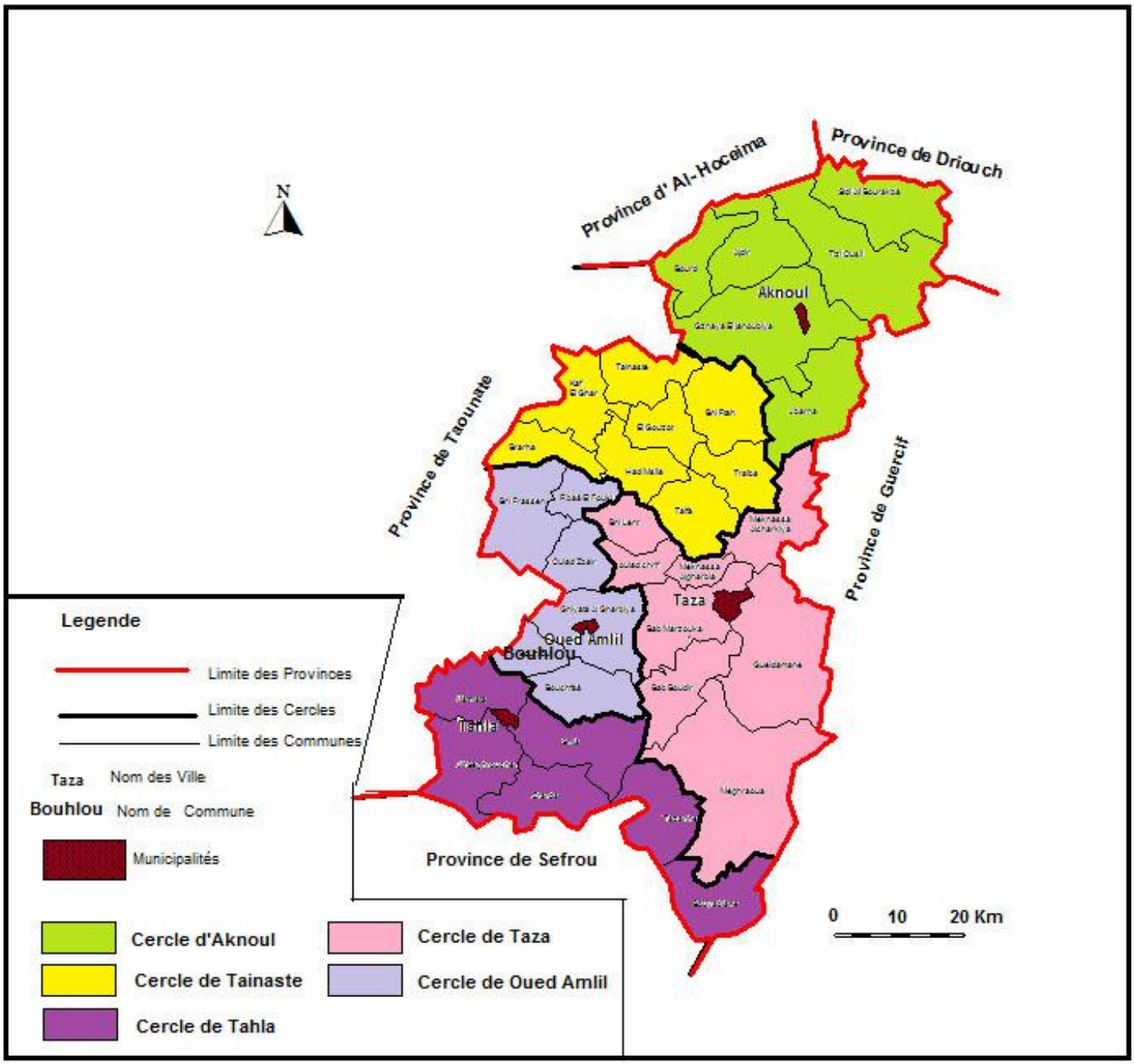

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

1.2.1. Les caractéristiques démographiques

La province de Taza abrite une population qui s'élève, selon le recensement de 2004, à 558.550 hab, soit 30,91% de la population totale de la région. La densité moyenne est de 78,65 hab/km^2,donc presque équivalente à celle de la région, qui est de 74,8 hab/km^2.

Fort concluantes sont, la croissance et la mobilité démographique dans la Province de Taza. Elles sont même très significatives, puisque une analyse des résultats du RGPH de 2004, comparée à ceux de 1994, permet rapidement de constater que pendant une durée de dix ans, la population rurale provinciale a enregistré une nette régression de 8.865 hab, tout en affichant un taux d'accroissement annuel négatif de l'ordre de 0,2%.

1.2.2. Les données physiques et naturelles

a. Le relief

La Province de Taza a une géomorphologie hétérogène à prédominance montagneuse, offrant des altitudes allant de 200 à 3.180 mètres.

Les unités structurales majeures représentées dans la province sont : le domaine Rifain et le Pré Rif au nord, le sillon sud Rifain au milieu et l'Atlas au sud.

b. Le climat et la température

Globalement, la province de Taza se situe dans l'étage bioclimatique thérmo-méditerranéen, à hiver tempéré ou frais selon l'altitude. Néanmoins, au Nord sur les massifs du pré Rif et au Sud sur ceux du Moyen Atlas, on constate les caractéristiques de l'étage méso méditerranéen de la variante semi-aride à celle subhumide, à hiver tempéré à frais en hautes altitudes.

Le climat est continental, donc froid en hiver et chaud sec en été. Les températures moyennes varient entre 12° et 26°.

c. La pluviométrie et les vents dominants

La pluviométrie est variable et les chutes de pluie se répartissent selon la diversité des structures géographiques de la région. Les précipitations varient, en moyenne, entre 500 mm/an dans les collines pré rifaines et plus de 1.200 mm/an dans les versants Ouest du Moyen Atlas, notamment du JbelTazzekka

Les vents dominants sont al Gharbi et le chergui.

d. L'hydrologie

La province de TAZA couvre le Bassin versant de l'Inaouen, qui constitue les eaux de surface du bassin de sebou, et dont la superficie, au niveau de la province, est de 345.000 ha, dont 215.000 ha sont exposés à l'érosion. Les principaux affluents de l'Innaouen sont : oued Lahadar, oued Matmata, oued Larbaâ et oued Bouhlou.

e. L'hydrogéologie

Elle est caractérisée par l'existence d'eaux souterraines dans le bassin versant de l'Inaouen. L'hydrolgéologie de la province est composée des eaux souterraines importantes et des sources nombreuses dans les environs de Tahla, Bab Azhar, Tazekka et Taza. De ces sources, on citera : Ain lakbira avec un débit moyen annuel 67 l/s, ain boumassay, Ain skhoune….

f. Le Couvert Végétal

Le domaine forestier de Taza s'étend sur une superficie de 210.777 ha, soit 33,47% par rapport au domaine forestier régional et plus de 30% de la superficie de la province.

Le couvert végétal se caractérise par sa diversité et la présence de plusieurs variétés d'essences, qui se répartissent, principalement, selon la géomorphologique des sols et l'altitude, comme suit :

- La cédraie dans les zones bioclimatiques humides.
- Les autres essences dans les étages intermédiaires (Chêne, Pin, Thuya…).

Carte n°5 : Ressources en eau dans la région Taza-Al Hoceima-Taounate

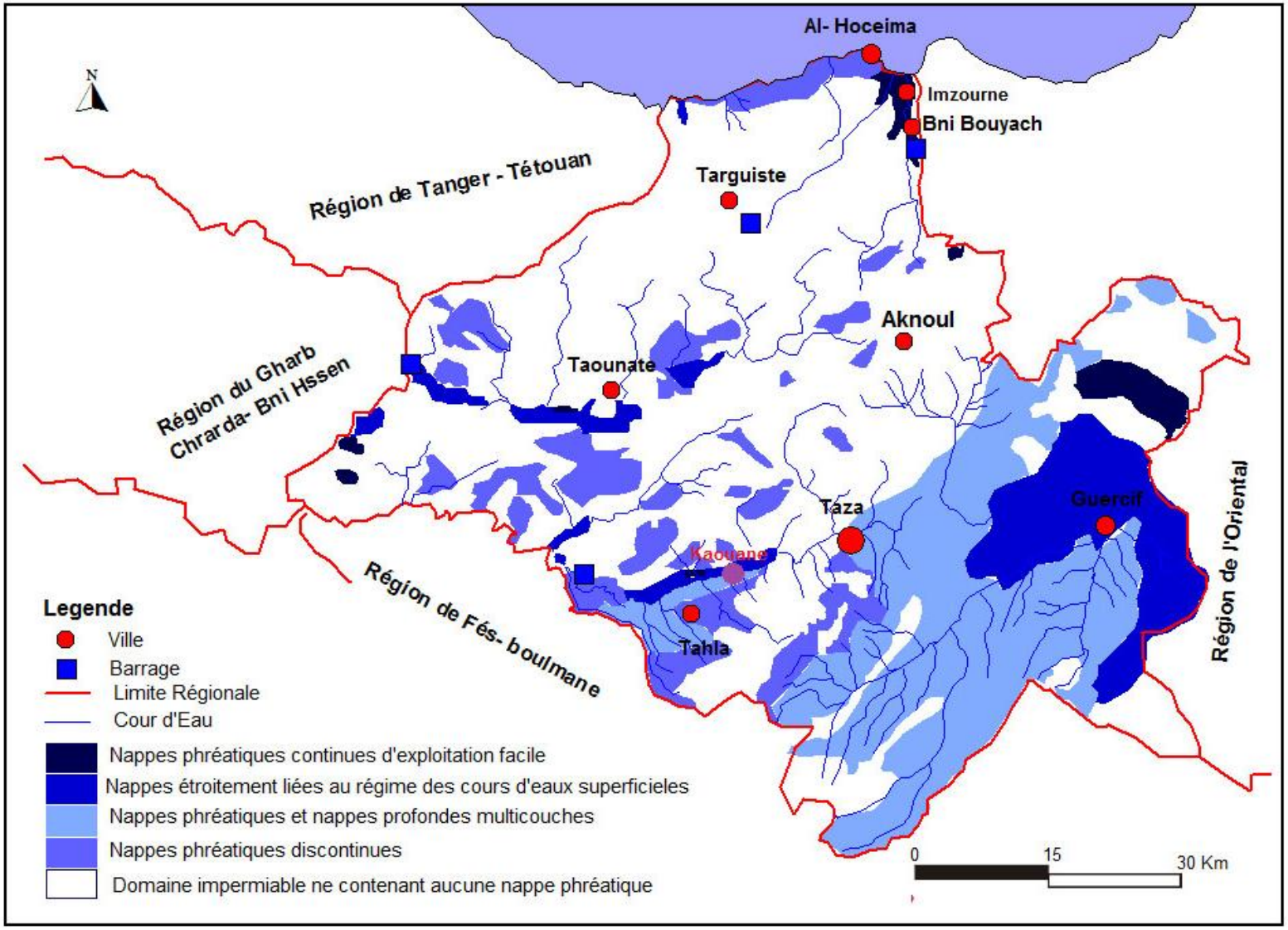

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

1.2.3. L'économie de la province

En l'absence des conditions requises pour le développement des activités industrielles et manufacturières, de mines et de grand pôles pour l'écoulement des produits capables de stimuler le grand commerce, l'économie de la province de Taza continue de s'appuyer quasiment sur les activités agricoles, reposant essentiellement sur la céréaliculture, l'oléiculture et l'élevage.

a. l'agriculture

C'est l'activité économique principale de la Province. Elle constitue la source de revenu de 80% des populations. L'occupation des sols, selon la DPA de Taza, est répartie comme suit :

- Superficie Agricole Utile : 216.000 ha.
- Parcours et incultes : 257.340 ha.
- Forêts : 170.300 ha.

En fait, bien que l'activité agricole soit la plus dominante dans la province, elle demeure néanmoins à caractère vivrier, à base céréalière (plus de 50% de la superficie cultivée) combiné à l'arboriculture (plus de 30%) et les légumineuses (près de 8%). Le reste de la production, soit à peu près 10%, est réparti, par ordre d'importance, entre les fourrages et le maraîchage.

La céréaliculture, occupe toujours le premier rang en matière de production, sachant bien que les espaces irrigués restent insignifiants. Toutefois, on notera avec satisfécit un penchant prometteur pour l'arboriculture, notamment l'oliveraie. Il est attendu du nouveau manifeste public dit **« Maroc - vert »** d'orienter sciemment l'agriculture au gré de ce territoire.

L'élevage, pour sa part, occupe le deuxième rang, après les cultures, de point de vue économique, avec environ 388.400 têtesd'ovins(60%), 55.200 têtes de bovins (9%) et 187.600 têtes de caprins (31%).

L'apiculture constitue, pour son compte, l'une des activités importantes dans la province, surtout dans les zones de montagne. Ainsi, le nombre de ruches est évalué à plus 3.200 unités dans cette province, dont presque 1.380 unités d'élevage moderne. La production annuelle de miel s'élève aux alentours de 70 tonnes.

Certes, le secteur agricole regorge d'énormes potentialités aptes à permettre à la province de bien s'intégrer dans sa véritable vocation agricole ; toutefois nombreux sont les obstacles qui entravent la réalisation d'un tel objectif. De ces obstacles on peut citer :

- Le caractère montagnard de la province et l'exigüité des superficies agricoles cultivés (74% sont inférieures ou égales à 05 ha), empêchent l'exploitation agricole à grande échelle et qui reste la condition, sine qua none, du développement de ce secteur;
- Le faible recours à la mécanisation, conjugué au faible encadrement des agriculteurs et au taux analphabétisme élevé, continuent d'hypothéquer tout effort de modernisation de ce secteur ;
- La dépendance du secteur des aléas climatiques et le faible recours à l'irrigation (3.670 ha[1]) rendent la production agricole modeste et instable;
- La faiblesse du secteur industriel, surtout dans le domaine de l'agroalimentaire, empêche la création d'effets d'entraînement susceptibles de trainer ce secteur vers l'avant.
- La modestie de l'esprit entrepreneurial et l'insuffisance des mécanismes et procédés de vulgarisation, plus particulièrement orientés vers les jeunes ayant un lien avec le monde rural, amoindrissent, pour leur part, tout effort de promotion ;
- L'insuffisance du soutien public au secteur agricole dans la province, notamment au niveau des équipements agricoles.

[1]- Chiffre approximatif

b. l'Industrie et l'artisanat

Les activités commerciales et industrielles demeurent relativement faibles dans la Province de Taza.

L'approvisionnement de la Province en produits alimentaires et manufacturés est assuré quasiment à partir des villes de Fès, Meknès, Casablanca et Oujda.

Pour ce qui est de l'industrie, Il existe actuellement 31 unités industrielles opérationnelles, réparties sur deux zones industrielles de 23 ha, offrant 264 lots équipés et employant plus de 3.500 personnes. Les établissements industriels les plus représentatifs ont trait à : l'industrie agro-alimentaire (plus de 50%), l'industrie du textile et de l'habillement (plus de 30%), l'industrie chimique et para-chimique (plus de 10%), l'industrie mécanique et métallurgique (plus de 3%) et l'industrie électrique et électronique (à peine 1%).

Quoique l'activité industrielle dans la province de Taza représente 50% de l'activité à l'échelle régionale, elle reste, toutefois embryonnaire quant elle est rapportée au contexte national.

A connaître que seules 31 unités industrielles sont opérationnelles (soit 11,74% de la capacité offerte par les espaces industriels aménagés), est une donne qui témoigne de la fragilité du secteur et de sa sous-exploitation. Son épanouissement reste tributaire des efforts à consentir en matière de consolidation de ses secteurs et de création de zones d'activité appropriées aux spécificités locales. En outre, beaucoup d'attention doit être accordée à l'animation de l'activité industrielle, à travers l'encouragement de l'investissement et l'exploitation des potentialités dont dispose la province dans le domaine agricole.

En ce qui concerne les secteurs de commerce et des services, ils ont connu une dynamique assez modeste ces dernières années. Ainsi, la province compte plus de 3.000 détaillants et plus d'une trentaine de grossistes, dans la catégorie du commerce traditionnel ; un hyper marché, 6 superettes et une dizaine de Kissariat, dans la catégorie du commerce moderne et 6 économats agissant dans le commerce associé.

La province dispose, aussi, d'un marché de gros de fruits et légumes et d'une aire à grain en plus des souks hebdomadaires.

Au niveau des services, la province abrite une vingtaine d'agences bancaires, une dizaine de cabinets d'assurance, trois agences de voyages, etc.

Les secteurs du commerce et des services souffrent aussi plusieurs entraves, dont les plus conséquentes sont :

- Le rôle négatif que joue le secteur informel dans le développement du commerce;
- La province ne profite que dérisoirement des offres de modernisation du secteur initiée par le département de tutelle (Rawaj, etc) ;
- La faiblesse de l'infrastructure dédiée au commerce et aux services, en particulier le commerce moderne dans le centre ville, en l'absence d'une restructuration assez engagée ;
- L'absence d'une vision claire de la part des partenaires du secteur (chambre de commerce, collectivités locales, organismes financiers publics et privés, administration des impôts…);
- L'insuffisance des programmes de formation et de vulgarisation.

c. Le tourisme

Les potentialités touristiques que recèle le territoire de la province sont très importantes et diversifiées, mais leur exploitation reste bien en deçà de leur importance. Parmi ces potentialités, on peut citer :

- Les monuments historiques (médina de Taza…..) ;
- Les grottes et gouffres de rayonnement international (Friouetto, Chikker, Kef el ghar et oued El Bared….) ;

- Le parc national de Tazakka : flore (506 espèces dont 11 endémiques) et faune (27 espèces de mammifères, 83 espèces d'oiseaux, 14 rapaces et 28 reptiles). A l'intérieur du Parc de Tazekka : 7 circuits pédestres et 5 circuits en 4x4, en dehors du Parc :
- Circuit Taza –Friouato – Bouiblane en 4x4 sur 462 Km ;
- Circuit Youmarne – Friouato Equestre sur 267 Km ;
- Circuit Bouiblane – Oued El Bared Pedstre sur 105 Km.
- Le circuit touristique de Taza Bab Boudir, Bab Azhar ;
- La station de Ski de Bouyablane, sur une altitude de plus de 3.000 mètres ;
- La station estivale de Bab Boudir ;
- La source thermale d'Ain Al Hamra ;
- La retenue de Bab Louta offrant des potentialités considérables en matière de pêche sportive, etc.

Au niveau de l'infrastructure touristique, la province dispose de 4 hôtels classés, de 9 hôtels non classés, d'une auberge, de cinq gîtes classés et de deux campings. La capacité d'accueil de la province de Taza est seulement de 150 chambres offrant 217 lits.

Hormis ses richesses naturelles et culturelles, la province de Taza, n'arrive pas toujours, à tirer plein profit de ses potentialités. La promotion du secteur au niveau qui lui échoit appelle la consécration de plusieurs actes, dont :

- L'institution d'une représentation provinciale du département en charge du secteur;
- L'établissement d'un plan d'action consensuel et opposable à tous les partenaires, à l'appui d'une étude sectorielle approfondie ;
- La promotion des structures d'accueil ;
- Le lancement de campagnes de vulgarisation à multiples supports (dépliants, site internet, cartographie, spots publicitaires audio-visuels…);
- La consolidation des infrastructures de base et des moyens de transport et de communication.

d. L'artisanat

Les principales activités artisanales dans la province sont : la tapisserie, la broderie, la menuiserie artisanale, le façonnage et la taille de la pierre, etc. Ces activités sont encadrées par 5 centres artisanaux et un ensemble artisanal implanté dans la ville de Taza. Ces activités sont exercées par plus de 8.000 artisans.

La valorisation des produits artisanaux, souffre un certain nombre d'handicaps, notamment l'absence d'encadrement et de formations dédiées à la commercialisation de ces produits et à l'innovation.

e. Les ressources Minières

Elles se caractérisent par :

- L'existence de nombreuses variétés minérales sous-exploitées.
- L'existence de potentialités salinières, dont deux gisements actuellement en activité à Bab Merzouka et Oued Amlil.
- L'insuffisance d'études appropriées pour appréhender les richesses géologiques du territoire.

f. La Formation Professionnelle

Il faut avouer que la province ne démérite pas en matière de formation professionnelle. Les établissements publics voués à cette mission sont :

- Un Institut Supérieur de Technologie appliquée ;

- Deux centres de qualification professionnelle ;
- Deux Etablissements de formation relevant de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail.
- Six Etablissements relevant du ministère de l'artisanat.
- Un Etablissement relevant du ministère de la jeunesse et des sports.
- Un établissement relevant du haut commissariat des anciens résistants.

Comme il faut avouer que plusieurs établissements privés opèrent en matière de formation, notamment dans des domaines qui ne sont pas pris en charge par le secteur public.

Toutefois, il y a lieu de souligner que des efforts restent à accomplir pour bien adapter la formation aux besoins et aux spécificités réelles de la province, surtout dans les domaines agricole et touristique. D'autre part, il est temps de penser à diversifier les formations prodiguées par les établissements existants pour s'ouvrir sur les nouveaux métiers à portée internationale (offshoring, logistique, etc.).

L'analyse du contexte provincial, à l'appui des donnes régionales, laisse apparaître que le territoire de Taza dispose d'un nombre considérable d'atouts dans tous les domaines. La caractéristique commune à ces deux analyses reste la sous-exploitation des potentialités existantes. En effet, la province doit mettre en œuvre une politique de développement harmonieuse basée sur une vision économique claire, capable de mutualiser les efforts et de mettre en valeur ses richesses.

1.3. Contexte communal

1.3.1. Présentation

La commune rurale Bouhlou, relève de la province de Taza, cercle d'Oued Amlil. Elle s'étend sur une superficie de 98 km^2. Elle a été créée par le découpage de 1992 et elle est composée de 18douars. Elle est limitée comme suit :

- A l'Est : la commune rurale de Ghiata Al-gharbia;

- A l'Ouest : les communes rurales de Ain Lagdah et de Matmata;

- Au Nord : les communes rurales de Outaouaaban, de Ghiata Al-gharbia e td'Ain Lagdah;

- Au Sud : les communes rurales de Matmata et de Bouchefaa.

Carte n°6 : Le Centre dans la commune de Bouhlou

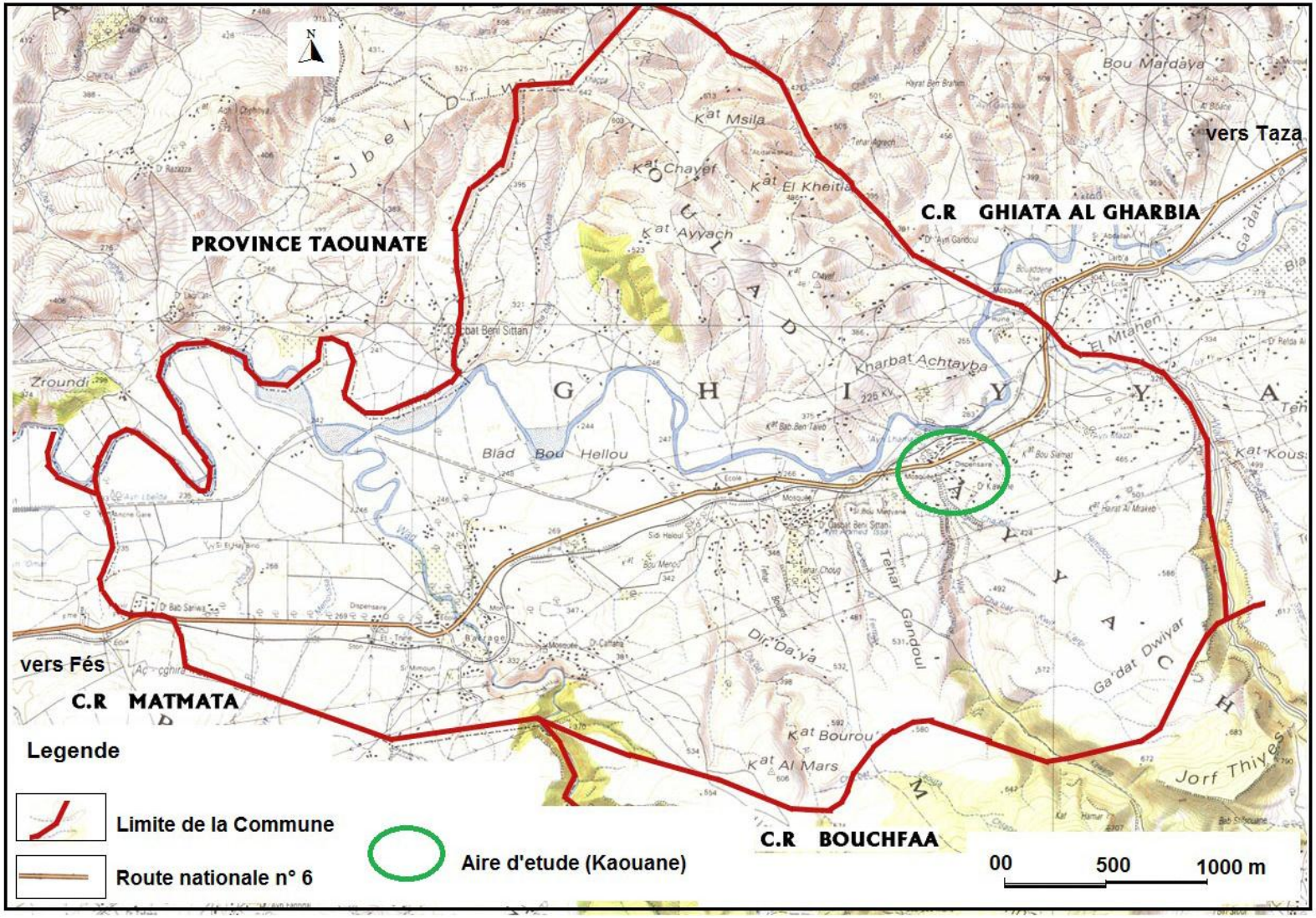

Carte adaptée par BET _ Urba Artech A. Zoukh

1.3.2. Données géographiques

La commune de Bouhlou s'étend sur un territoire accidenté. Le climat est continental avec des, hivers rigoureux et assez humides et des étés chauds et secs.

La commune est située géographiquement dans le domaine pré-rifain. Elle est caractérisée par la présence de montagnes dont l'altitude varie entre 300 et 1000 m, près du couloir de Taza.

Le couvert géologique se caractérise par la présence de terres tirs, d'argile et de sols marneux.

1.3.3. La structure démographique

La C.R Bouhlou a compté une population de l'ordre de 9.259hab, d'après le recensement de 2004. Cette population vivant au sein de 1.461 ménages, compte 49,8% d'hommes contre 50,2% de femmes. La densité moyenne, quant à elle, est de 94hab/km2.

En se référant aux données de la commune de 2010, la répartition de la population par tranche d'âge laisse apparaître que le groupe d'âge se situant entre 15 et59 ans est le plus important puisqu'il concerne 67,9% de la population, suivi du groupe d'enfants en âge de scolarisation (5 à 14 ans), avec 15,9%. La troisième position est occupée les plus âgés (plus de 60 ans), avec un pourcentage de 8,7%et en dernier rang par les enfants de moins de 5 ans qui constituent 7,5%,

Les données fournies par la commune Bouhlou, révèlent que sa population a atteint 8.592 en 2010, dont 53,1% de sexe masculin et 46,9% de sexe féminin.

Ainsi, selon la même source, le nombre de la population a enregistré une baisse de 667 personnes par rapport à 2004, soit – 7,2%.

Le taux d'analphabétisme au sein de la commune a atteint 70,8% de la population, d'après le résultat du RGPH 2004.

La répartition de la population scolarisée, selon le RGPH, montre que c'est la catégorie de niveau primaire qui prédomine avec 64,6%, suivie de celle du niveau collégial avec 24,3%, ensuite celle du niveau lycéen avec 5,5%, puis du niveau préscolaire ou coranique avec 3%et enfin la catégorie du niveau supérieur avec 2,5%.

Il ressort d'une première lecture du résultat du RGPH que le taux d'accroissement annuel de la population enregistre un taux négatif, qui s'explique, entre autres, par l'importance de l'exode rural subi, faute de politique de stabilisation des populations et par manque d'équipements et d'investissements générateurs de richesses.

1.3.4. Les potentialités économiques

L'activité économique de la commune Bouhlou, repose essentiellement sur l'agriculture. D'ailleurs, les activités qui s'y rattachent occupent la quasi-totalité de la main d'œuvre locale.

a. L'agriculture

L'activité agricole est dominée, essentiellement, par les cultures céréalières et fourragères, l'arboriculture, quelques cultures maraîchères et l'élevage.

La superficie agricole utile représente 43,8% de la totalité du territoire de la commune (dont 5,7% irriguée), la superficie couverte par la forêt est à 3%.
Les activités en matière d'élevage s'intéressent à un cheptel à prédominance d'ovins, de bovins et de bêtes de somme.

b. Les autres activités

L'activité commerciale repose, sur l'existence de petits commerces de proximité, éparpillés sur les différents douars de la commune. Le nombre d'épiceries est de 53. De même qu'on note l'existence de quelques activités liées à l'artisanat de service, en l'occurrence 6 coiffeurs et 6 soudeurs.

Il s'avère donc de ce bref aperçu que l'économie de cette entité territoriale est très fragile, dénotant une production aléatoire reposant essentiellement sur les variations climatiques. D'importants efforts sont à déployer pour consolider les structures économiques de ce territoire, tels que :

Le développement des activités agricoles par l'incitation à l'arboriculture et la modernisation de l'élevage qui se doit désormais de tendre vers l'intensif;

La consolidation de l'entraide agricole en stimulant plus de mobilisation des fellahs dans des coopératives agricoles de production, de consommation et de commercialisation ;

L'incitation à l'implantation de nouvelles activités commerciales et artisanales, pour soutenir l'économie locale ;

La mise en œuvre d'actions opérationnelles et réalistes pour stimuler la bonne exploitation du souk hebdomadaire. Cela appelle les instances communales à s'enquérir rigoureusement des causes d'échecs pour pouvoir convenablement les contourner.

De telles actions s'imposent à dessein de bien asseoir l'économie locale sur des structures réalistes et prometteuses, à même d'assurer le développement du territoire, de répondre aux attentes des populations et, par ricochet, de promouvoir le volet social. Le plan Maroc vert est vigoureusement attendu pour une meilleure mise en valeur des potentialités agricoles de ce territoire, qui s'impose prioritaire, appelant une attention particulière, surtout en matière de développement de l'élevage et d'arboriculture, de part le délaissement et l'inexploitation subis au fil des ans.

1.3.5. Les infrastructures

Il se dégage d'un premier constat des lieux que la commune de Bouhlou souffre un manque manifeste en équipements d'infrastructure. C'est là un handicap à contourner pour la promotion du territoire.

a. Les routes

La commune est desservie par la route nationale n° 6 de l'Est à l'Ouest et ce sur à peu près 15 Km. Les douars de la commune sont reliés entre eux par des pistes s'étalant sur 60 Km.

Le réseau routier desservant la commune Bouhlou, est relativement suffisant pour assurer convenablement la liaison avec le monde externe, toutefois il demeure insuffisant à l'intérieur de la commune, les efforts menés dans le cadre de l'INDH sont importants dans ce domaine. De même que la commune souffre de l'insuffisance des ouvrages d'art, notamment dans la partie gauche sur Oued Inaouen.

Notons que ces routes restent dans un état délabré, constituant ainsi une entrave majeure au développement de cette commune.

Les autres chemins étant à l'état de piste ou de simples sentiers ruraux, demeurent en deçà des besoins, de point de vue qualitatif et quantitatif, livrant toujours les populations à un problème d'enclavement pesant, qui engendre des difficultés notoires de communication et d'échange.

b. Les autres infrastructures

Nonobstant les efforts notables de l'autorité en charge d'électrification rurale dont le taux d'alimentation du territoire de la commune, il faut avouer que le territoire de cette dernière souffre de problèmes d'alimentation en eau potable et de

réseau d'assainissement. La totalité de la population fait recours aux forages et aux sources, sans aménagements ni traitement opportun, à l'exception du rassemblement des habitants de Faraj Allah qui profite du passage du canal émanant du barrage de Bab Louta qui traverse la commune de l'Est à l'Ouest. En matière d'assainissement, les habitants de la commune font usage des fosses septiques ou du ciel ouvert.

1.3.6. Les équipements publics

Mis à part les administrations publiques, telles que le siège de la commune, du siège du khalifa du caïd, les autres réalisations, notamment, en matière sociale, se limitent, aux secteurs de l'enseignement et de la santé et une maison des jeunes non encore opérationnelle.

Pour ce qui concerne l'enseignement, la commune abrite deux classes éparpillées à travers son territoire, sans pour autant assurer sa couverture adéquate. Ces groupements accueillant jusqu'à1.210 élèves par an.

Un nombre important de douars restent éloignés des entités existantes, d'où la nécessité de redéfinition de la carte scolaire.

Au niveau du secteur de la santé, la commune dispose d'un centre de santé, qui ne peut à lui seul, répondre en qualité et en proximité aux besoins des 8.592 habitants. Ces derniers parcourent en moyenne jusqu'à 5 km pour bénéficier des services du centre de santé. L'accès de la population aux services santé fixes est de 73,9%, quant à ceux des services mobiles il est de 12,3%.

Tableau n°2 : Distance séparant les populations des douars à certains équipements publics et infrastructures en Km

	Moyenne en Km
Route Goudronnée	3,36
Sentier	1,22
Ecole primaire	2,64
Etablissement sanitaire	6,14

Source : Commune Bouhlou, PCD, 2011.

Les données fournies par le tableau ci-dessus révèlent que l'accès de la population de la commune à certains services de base demeure difficile. Cet état est plus manifesté surtout au niveau du centre de santé. Cette situation interpelle, évidemment l'intervention de l'autorité compétente pour désamorcer les effets de l'abandon scolaire.

Conclusion

L'analyse du contexte régional, provincial et communal nous a montré que les secteurs porteurs reposant sur les richesses naturelles susceptibles de promouvoir le développement économique de la région sont : le tourisme, le secteur de la pêche, les plantes médicinales et l'agroalimentaire.

Or, malgré l'existence de ressources naturelles importantes et variées au niveau du secteur primaire et de services, la région de Taza-Al Hoceima-Taounate n'arrive pas à tirer profit de ces atouts. Il semble que la faible intégration de ses composantes entre elles, notamment les grandes villes et avec le reste du pays a joué un rôle défavorable dans ce sens.

Le développement régional repose sur la promotion de l'investissement et l'exportation des richesses au-delà de ses frontières. La valorisation des ressources de la région nécessite une politique volontariste, approchant le développement de la région dans son ensemble et d'une manière cohérente. La création de structures d'accueil d'investissement et l'amélioration des infrastructures, maillon faible, de l'intégration régionale dans cet espace, pourraient constituer la base de son décollage économique.

Au niveau provincial, on peut constater l'existence des mêmes atouts et des mêmes contraintes. Par ailleurs, le développement du contexte provincial s'avère nécessaire au développement de ses composantes, et ce en raison des liens qui existent entre celui-ci et le reste de ses territoires. Dans la même logique, le développement de la commune aura un impact direct sur le centre, noyau à travers lequel se transmettent les effets d'entraînement à l'ensemble de l'espace communal. Généralement le centre occupe la première place sur l'échiquier communal, ce qui lui confère le rôle de moteur de développement de la commune. Le centre Kaouan, ne pourrait pas échapper à cet ordre de réflexion, ce qui va s'éclaircir à travers le diagnostic de cette aire d'étude.

Chapitre 2 : Diagnostic de l'aire d'étude

L'étude diagnostique va toucher les axes suivants : démographique, économique, spatial et environnemental. Pour ce faire, les résultats de l'enquête ménage, réalisée en 2014, serviront d'appui à cette étude.

Le centre Kaouan, se situe dans le Sud-Ouest de la commune, elle est traversée par la route provinciale n° 6 et l'autoroute reliant Fès à Oujda. Il s'éloigne de la ville de Taza d'à peu près 37 Km. Sa position géographique accessible, en fait une localité dont les perspectives de développement s'avèrent être prometteuse.

2.1. Démographie

La population objet de l'enquête ménage du centre Kaouan a atteint 190 personnes dont 76de sexe féminin, vivant au sein de 53 familles, soit à peu près 4 âmes par ménage. Cette population représente, donc,20,4% de la population communale en 2010.

D'après les données de la commune, la population totale de Kaouan a atteint 933 habitants en 2010 dont 59,9% de genre masculin et 40,1% de genre féminin. La répartition par âge de cette population est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 3 : Répartition de la population du centre Kaoaun par tranche d'âge

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage
[0, 05 ans [	67	7,2%
[06, 11 ans[	79	8,5%
[12, 18 ans[	98	10,5%
[19, 45 ans[	473	50,7%
[46, 60 ans[	147	15,8%
Plus de 60 ans	69	7,4%
Total	**933**	**100,0%**

Source : commune rurale Bouhlou

Il apparaît que c'est la catégorie des jeunes qui est la plus importante. Ainsi, la tranche allant de 19 à 45 ans constitue plus de la moitié de la population du centre. Celle de plus de 60 ans n'est qu'un peu plus de 7%.

Quant à la taille des ménages, il apparaît d'après les informations contenues dans le tableau ci-dessous que ceux comptant entre 3 et 5 personnes représente 66 %, suivi des ménages ayant 6 à 8 personnes avec 13,2%, ce qui confirme de visu les caractéristiques de la famille rurale.

Tableau n° 4 : Répartition des ménages selon la taille

Taille des ménages	Nombre	Pourcentage
Moins de 3 Personnes	7	13,2%
3 à 5 Personnes	35	66%
6à 8 Personnes	7	13,2%
Plus de 8 Personnes	4	7,5%
Total	53	100,0%

Source : Enquête ménage 2014

A l'instar de la structure d'âge dans tout le pays, la répartition de la population par tranche d'âge, quant à elle, laisse apparaître une prépondérance de jeunes, avec 36,9% pour la tranche couvrant 15 à 35 ans. Les personnes âgées de 36 à 60 ans viennent en deuxième lieu avec 26,2%, suivi de la tranche d'âge supérieur à 60 représente 19,5% et enfin celle allant de 0 à 14 ans avec 17,4.

Tableau n° 5 : Répartition de la population par tranche d'âge

Tranche d'âge	Masculin		Féminin		Total
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
moins de 6 ans	7	6,1%	4	5,3%	**5,8%**
[6, 14 ans[	12	10,5%	10	13,2%	**11,6%**
[15, 25 ans[	20	17,5%	9	11,8%	**15,3%**
[26, 35 ans[	27	23,7%	14	18,4%	**21,6%**
[36, 45 ans[	8	7,0%	10	13,2%	**9,5%**
[46, 60 ans[	17	14,9%	15	19,7%	**16,8%**
Plus de 60 ans	23	20,2%	14	18,4%	**19,5%**

Source : Enquête ménage 2014

Diagramme n° 1 : répartition de la population par tranche d'âge

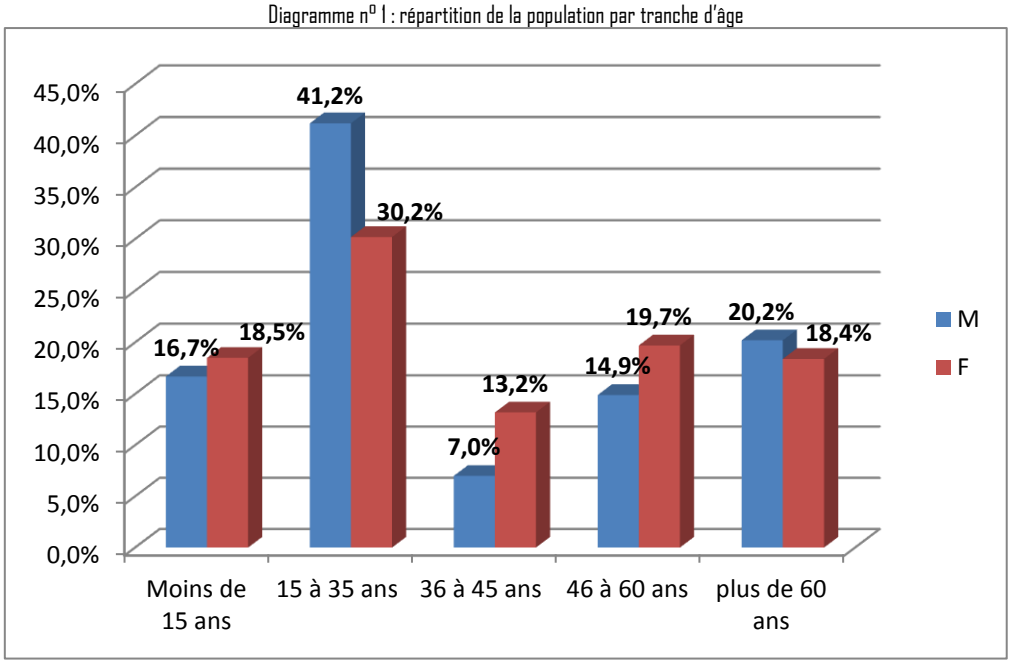

Source : enquête ménage 2014

Pour ce qui est du niveau d'instruction, la lecture des données du diagramme ci-dessous révèle que le taux d'analphabétisme est de 40,8%. Sur les 106 d'alphabètes 32 personnes sont d'un niveau primaire, 50 d'un niveau collégial, 19 ont un niveau secondaire, et seulement 5 personnes ont un niveau supérieur.

Diagramme n° 2 : niveau d'instruction dans le centre Kaouan

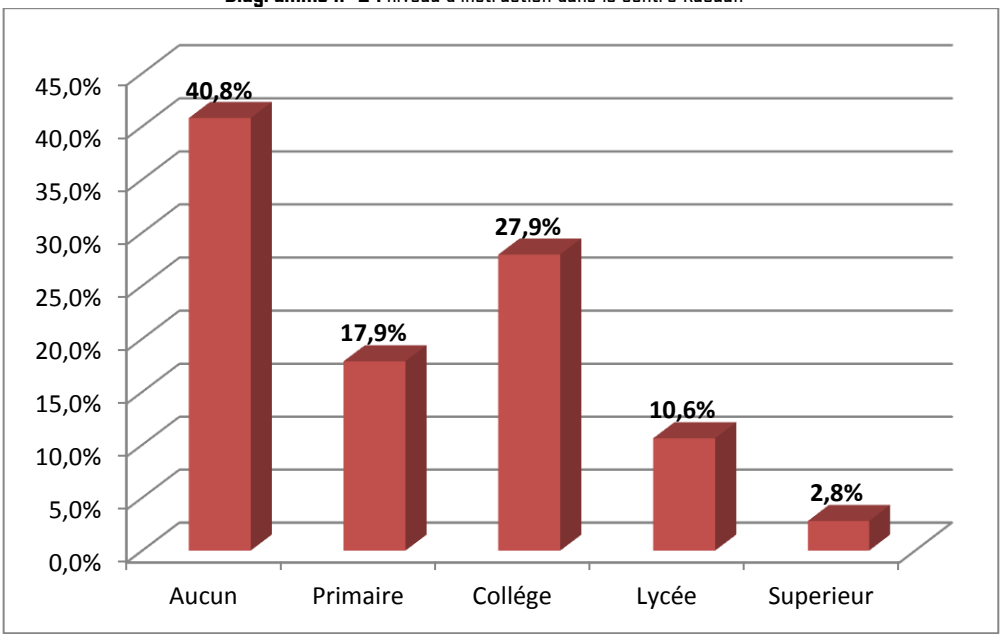

Source : Enquête ménage 2014

En matière de flux migratoires, l'enquête menée auprès des ménages a donné lieu aux résultats suivants :

- 40 ménages sont originaires du centre, soit 75,5% ;
- 13ménages proviennent d'en dehors du centre, plus exactement du territoire rural provincial,

Les raisons de l'immigration invoquées par les personnes interrogées sont liées, essentiellement, à la famille ou à la recherche de conditions de vie meilleures.

Pour ce qui concerne l'émigration, il faut dire qu'il n'a pas été donné à l'enquête d'en dégager des incidences à l'instar de ce qui est connu pour l'ensemble du territoire de la commune, qui a subi un taux de croissance négatif.

Toutefois, il faut souligner que les populations du centre Kaouan et de la commune de Bouhlou en général, restent étroitement liées aux villes de Taza et de Fès, qui constituent le premier attrait pour la population, soit dans sa recherche d'activités génératrices de ressources, soit au bénéfice des liens familiaux séculaires les liant à des ménages relevant de ces deux villes. La proximité de ces deux cités est un autre atout d'émigration.

2.2. L'économie

L'économie de ce territoire repose essentiellement sur les activités agricoles traditionnelles à caractère vivrier. La timidité des programmes et actions publiques réalisés et l'insuffisance des ressources et moyens communaux, font que ce centre n'a pu de nos jours bénéficier des moyens d'un développement intégré lui permettant de bénéficier de sa position géographique favorable.

2.2.1. Niveau de vie de la population

Le niveau vie de la population du centre reflète l'état précaire de son économie. Ainsi, sur les 85 habitants enquêtés, représentant la population active, 67 exercent une activité, sur lesquels 9occupent des emplois occasionnels liés essentiellement aux activités informelles. La catégorie de ceux exerçant un emploi permanent est constituée, principalement des commis de l'Etat et de la collectivité locale et des agriculteurs. 28,3%, seulement, des actifs occupés permanents sont déclarés. Le taux de chômage est de 21,2%, alors que celui d'activité est de 44,8%.

Diagramme n° 3 : Type d'occupation des ménages dans le centre Kaouan

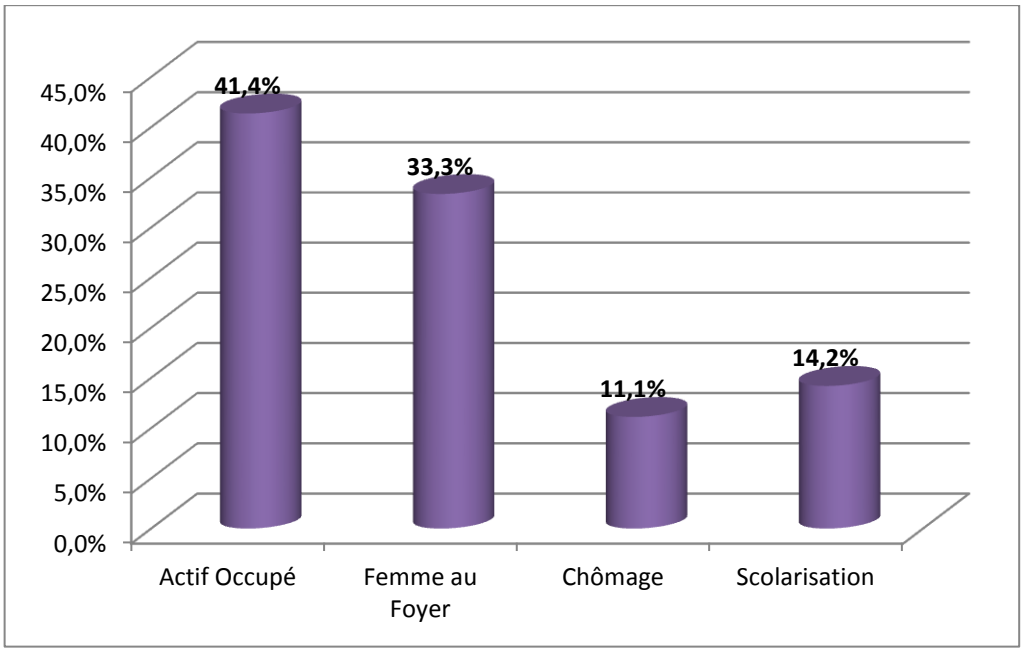

Source : Enquête ménage 2014

Tableau n°6 : Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socio-professionnel	Nombre	Pourcentage
Informel	9	12,3%
Fonctionnaire administration et assimilé	11	15,1%
Ouvrier	7	9,6%
Agriculteur	24	32,9%
Commercial	9	12,3%
Service	2	2,7%
RME	11	15,1%
Total	**73**	100,0%

Source : Enquête ménage 2014

Le tableau ci-dessous fait apparaître, la prédominance des catégories socio-professionnelles suivantes : la catégorie des agriculteurs qui exercent leur activité dans le centre et son entourage, suivi de la catégorie des commis de l'Etat et des collectivités locales et de la catégorie des Résidents Marocains à l'étranger (RME). La troisième position est occupée par le secteur informel et la catégorie de ceux exerçant une activité commerciale.

L'analyse des revenus des ménages du centre, quant à elle, nous montre que, 51 % d'entre eux ont un revenu inférieur à 3.000 dirhams, l'autres moitié presque, soit 49%, est répartie à part égale entre ceux qui gagnent entre 3.000 et 5.000 dirhams et plus. Cette dernière tranche est constituée, exclusivement des fonctionnaires communaux et de l'administration publique et des RME.

Diagramme n° 4 : La répartition de la population active par tranche de revenu mensuel en dirham

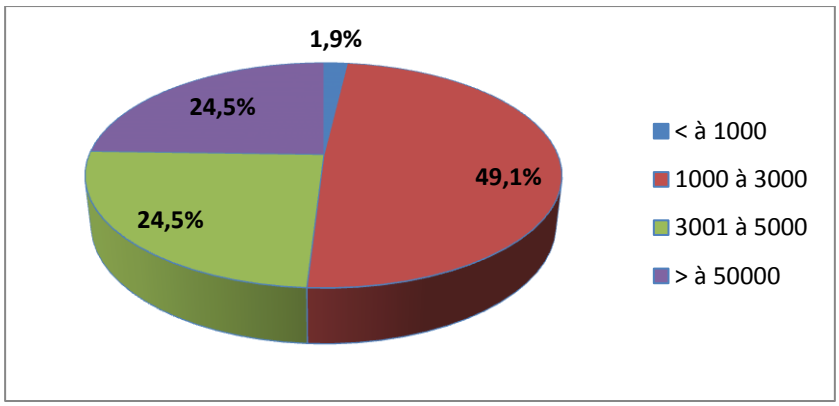

Source : Enquête ménage 2014

2.2.2. Activités économiques

L'économie du centre Kaouan, repose, principalement, sur l'exercice de l'activité agricole. Il semble que ce centre profite pleinement du passage sur son territoire d'Oued Inaouen, puisque l'activité de maraichage et d'arboriculture et de l'élevage y est développée.

En l'absence du souk hebdomadaire, l'activité commerciale est représentée par l'existence de petits commerces de proximité spécialisés dans la vente des denrées alimentaires au détail et dont le nombre est de 6. On notera aussi l'existence de quelques artisans et prestataires de services.

L'activité économique embryonnaire de Kaouan a un impact direct sur le niveau des populations. Dans ce cadre, la commune de Bouhlou est appelée à valoriser les potentialités de ce centre, dans la perspective de le doter de moyens nécessaires lui permettant de jouer un rôle moteur pour le développement de la commune toute entière.

2.3. L'analyse spatiale

L'état de lieu, dévoile que l'aire d'étude ne dispose pas véritablement d'un noyau urbain au sens spatial du terme. D'ailleurs, cette caractéristique se manifeste de visu, même, dans le chef-lieu, puisque aucune harmonie, ni alignement ne se dessine à l'œil nu, ni même sur le plan architectural.

2.3.1. L'utilisation du sol et morphologie

La morphologie de l'aire d''étude a un caractère accidenté régnant par la force des choses sur le centre, sur une topographie chahutée.

Concernant l'occupation des sols, il y a lieu de relever d'un bureau, annexe du siège communal, d'un dispensaire, d'une école primaire, d'un bureau de poste, de deux locaux destinés à la formation professionnelle, d'un noyau d'habitat dispersé et d'une mosquée. Comme il faut noter, que le centre est éloigné de l'espace forestier massif.

Les lignes du réseau d'électricité, sillonnant les espaces de l'aire d'étude, sans aucune régularité et au seul gré de la généralisation, sont à adopter au niveau du parti d'aménagement, pour ne point engendrer de manques à gagner.

Carte n° 7 : Occupation du sol dans le centre Koauan

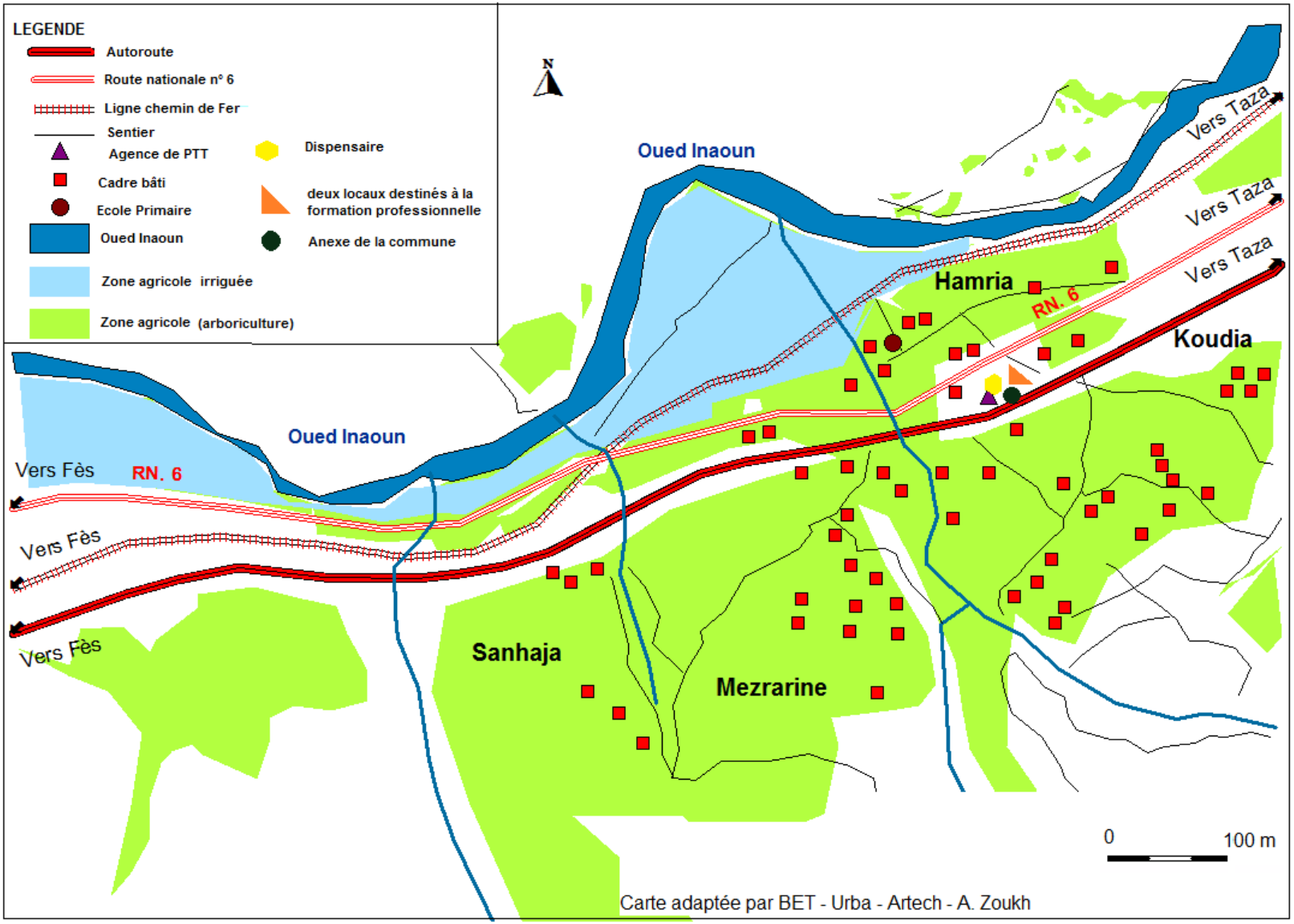

2.3.2. L'habitat

Signalons au début que le foncier du centre Kaouan est dominé par la propriété de type privé, comme le montre la carte ci-dessous.

Carte n° 8 : Le foncier dans le centre Koauan

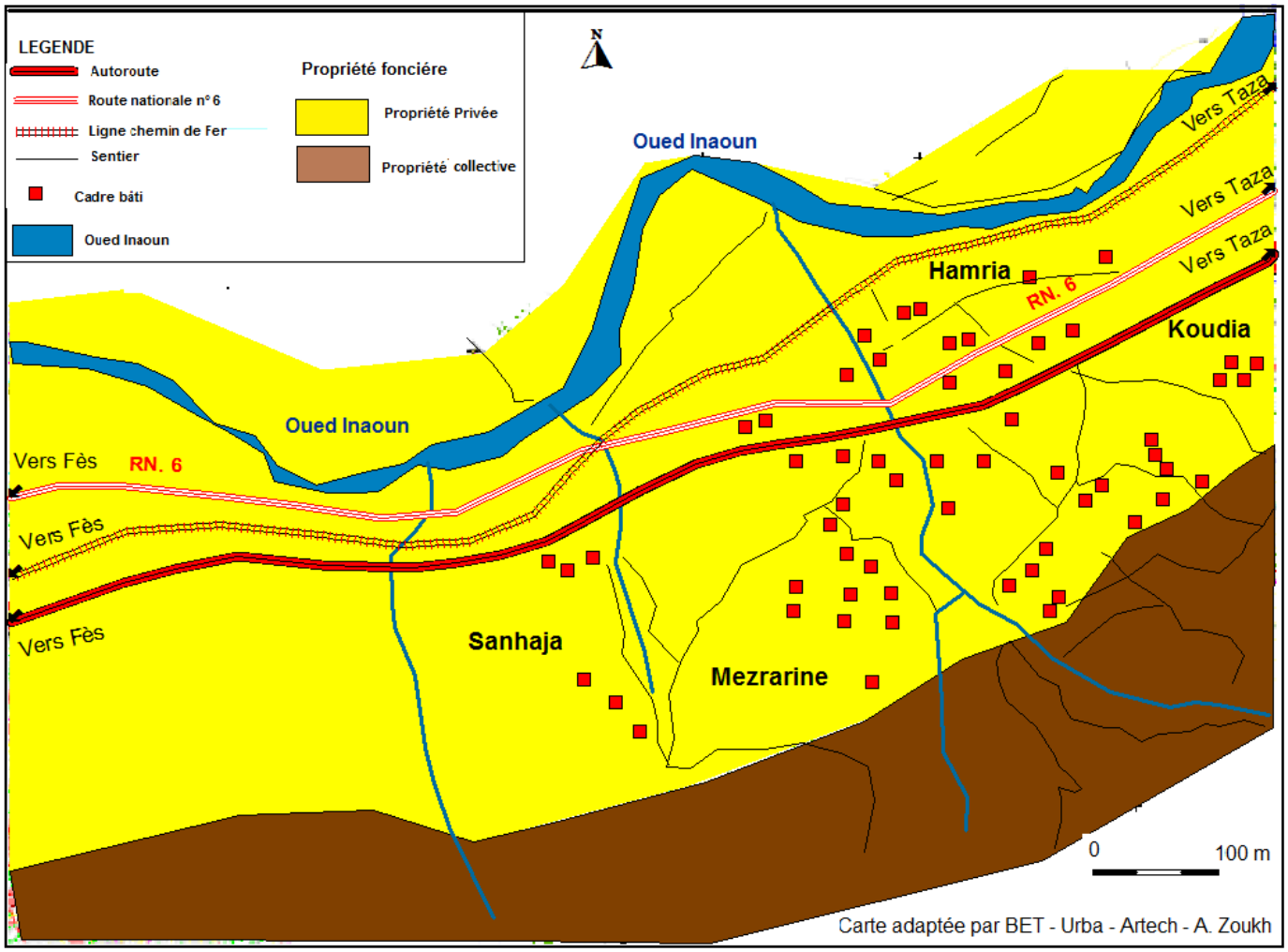

L'habitat au centre Kaouan est constitué de logements de forme dispersée. Le passage de l'autoroute a, toutefois, créé quelques ilots d'habitat.

L'enquête ménage a révélé que sur les 53 logements, objet de l'enquête ménage, 11sont de type économique, 12 rural, 29 spontané et 1 villa.

Digramme n° 5 : Types d'habitat dans le centre Kaouan

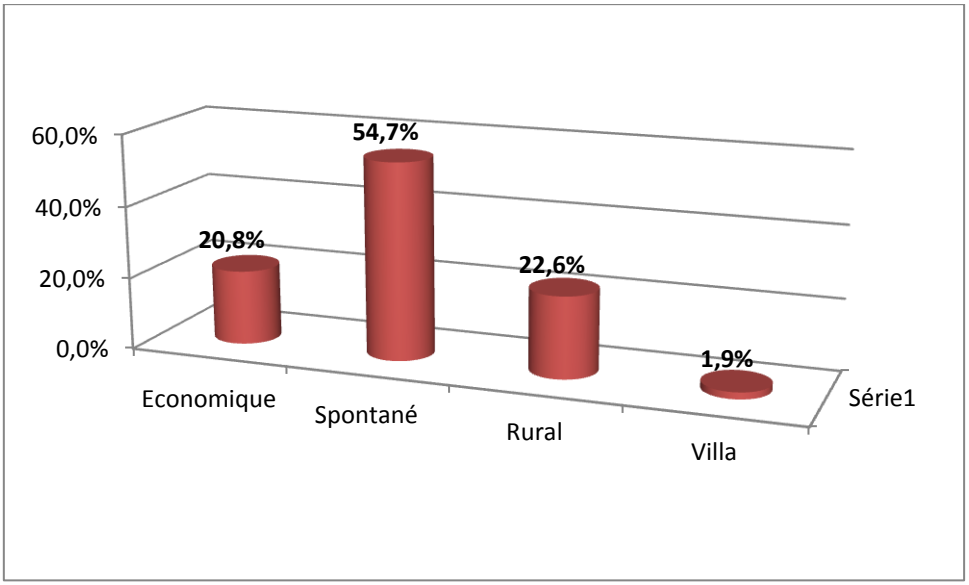

Source : Enquête ménage 2014

L'habitat économique est construit en respect du minimum requit au niveau des matériaux et de l'architecture.

En ce qui concerne, l'habitat rural, c'est le cachet local utilisant le pisé qui prédomine. L'habitat dit précaire fait usage de matériaux locaux, en faisant des bâtisses vernaculaires à risque, appelant soit des interventions de confortement, soit catégoriquement leur reconstruction.

Pour ce qui est de l'habitat dit spontané, même s'il a été fait recours à des matériaux modernes (acier, ciment,…), sa réalisation étant faite sans ni l'appui ni l'intervention des hommes de l'art.

Il faut souligner, au passage, qu'il n'y a pas d'éléments distinctifs en matière architecturale, à part les caractères de ruralité et de spontanéité. D'ailleurs, jusqu'à présent l'exigence de l'autorisation de construire n'est pas intervenue faute de support juridique.

En ce qui concerne le niveau des logements, l'enquête ménage a révélé que plus de ¾ des logements sont constitués d'un niveau. On note aussi l'absence de constructions de niveau supérieur à deux.

Digramme n° 6 : Nombre de niveaux par logement dans le centre Kaouan

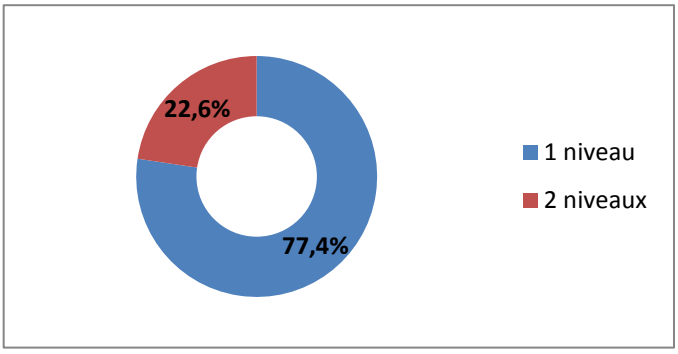

Source : Enquête ménage 2014

La consistance des logements est comme démontrée par le tableau ci-dessous.

Tableau n° 7 : Répartition des logements par nombre de pièces

Consistance des habitations	Nombre d'unités	Pourcentage
1 Pièce	1	1,9%
2 Pièces	0	0,0%
3 Pièces	4	7,5%
4 Pièces	6	11,3%
Plus de 4 Pièces	42	79,2%
Total	**53**	100,0%

Source : Enquête ménage 2014

Faute d'activités génératrices de ressources, il faut noter l'absence de toute convoitise foncière de fait et que l'étude d'urbanisme doit militer à bon escient pour promouvoir le développement de l'habitat au centre à l'appui d'actions économiques, sociales engendrant plus d'attrait.

2.3.3. Les infrastructures et les équipements

Le centre Kaouan souffre un manque flagrant au niveau des infrastructures de base.

a. Electricité, Eau et Assainissement

L'ensemble du centre est relié au réseau d'électricité, à l'exception de quelques ménages dont les bourses ne permettent le raccordement au réseau.

En matière de l'eau potable, il faut signaler l'alimentation de la population du centre se fait à partir d'un réseau relié à un château situé sur un puits de 300 mètres de profondeur et dont la moyenne de débit est de 9 l/s.

En ce qui concerne l'assainissement, il n'existe aucun réseau d'assainissement liquide, ce qui implique que 45 ménages font recours aux fosses septiques et 8 au ciel ouvert.

Quant aux déchets solides ils sont vidés en pleine nature, mais de façon dispersée, faute de dispositif de collecte.

b. Transport

Pour ce qui 'est du transport, le déplacement des habitants vers les autres lieux se fait, soit par le biais de véhicules propres, soit par le recours au transport clandestin. Il est à noter que la quasi-totalité de la population du douar fait le déplacement vers le centre à pied ou à dos de bêtes de somme, surtout que le passage de l'autoroute sur le territoire du

douar a permis la création de 4 ponts rapprochées entre eux, facilitants ainsi, la communication entre douars et avec le monde extérieur au centre.

c. Enseignement

Le Centre Kaouan dispose d'une école primaire, qui compte un effectif de 120 élèves en 2012, répartis à part égale entre filles et garçons et qui sont encadrés par6 professeurs et un directeur. Le nombre de classes de cet établissement est de 6.

Les autres niveaux d'enseignement sont assurés, respectivement, par le collège Al Inbiât situé dans la commune Bouhlou et le lycée d'Oued Amlil.

d. Santé

Dans le domaine de santé, le centre Kaouan bénéfice des services rendus par un dispensaire, qui en plus aux habitants de centre, à trois autres douars appartenant à la commune de Ghiata Al Gharbia, à savoir : Sidi khazroun, Lamtahn et Sidi Abdellah.

Les déficits en matière des équipements

Hormis, les équipements publics suivants : le bureau, annexe de la commune, le bureau de poste, l'école primaire, le dispensaire et deux locaux destinés à la formation professionnelle, non encore opérationnel, le centre enregistre un manque au niveau des autres types équipements. Il s'agit principalement de :

- le terrain de sport ;
- Dar Talib et Dar Taliba ;
- le Jardin public ;
- le foyer féminin ;
- la garderie.

En fait, la concrétisation d'un document d'urbanisme supportant et réglementant les nouveaux espaces à ouvrir à l'urbanisation serait de bonne aubaine pour la réalisation des infrastructures nécessaires, ne-serait-ce que progressivement, au prorata du rythme d'urbanisation et des disponibilités budgétaires.

Animées par cet ordre de réflexion, plusieurs propositions émergent d'elles-mêmes. Les plus probantes, de par leur réalisme et leur faisabilité, peuvent être sommairement présentés comme suit :

- L'initiation d'une urbanisation dynamique du centre Kaouan, reposant sur la mise en œuvre d'actions volontaristes, mettant en conjugaison les efforts publics et privés.

- La mise en place d'une infrastructure touristique, même embryonnaire, combinant hébergement, loisirs et écotourisme, est l'un des leviers prometteurs à développer, pour mettre à profit les potentialités naturelles que recèle le territoire etc.
- D'autres activités, viendraient, en second rang pour consolider le développement socio-économique voulu, tel que l'artisanat, le commerce et les services, pourvu de bien penser les structures d'accueil qui s'y rallient.
- L'initiation d'une opération d'habitat adaptée aux besoins et aux spécialités locales, la réalisation d'un lotissement serait bénéfique pour le développement de de ce centre, car elle permettra, de rassembler les populations autour des équipements publics existants et futurs, de conforter la réalisation des infrastructures et de préserver également l'écosystème par l'amoindrissement de l'impact généré par l'éparpillement des demeures.

Dans tous les cas de figure, il y a lieu de se soucier en premier lieu des supports économiques à mettre en place pour assurer des revenus concrets aux populations et de par là, favoriser une urbanisation soutenue et spontanée de ce centre. Toute autre option qui laisserait à croire que les seuls équipements publics peuvent promouvoir un quelconque développement, verseraient irréfutablement dans l'iconoclasme.

2.4. L'environnement

Le positionnement géographique de l'aire d'étude, lui profite considérablement de point de vue environnemental. En effet, l'éloignement de toute source de pollution et les donnes bioclimatiques positives, sont des atouts écologiques favorables.

Ce contexte naturel, que ce soit au niveau des êtres vivants (animaux, végétaux) et non vivants (roche, aire, eau) appelle tous les intervenants à le préserver, à l'enrichir, tout en leur permettant de l'exploiter judicieusement et de bonne augure. Faudra t-il insister, une fois encore, sur le devoir de ne point apporter d'atteintes frustratoires à l'image de ce territoire.

Aussi, faut-il souligner que les investigations sur place n'ont pas permis la constatation de lieu de nuisances palpables au niveau environnemental, à l'image de rejets liquides ou solides ou de margines. Le recours aux fosses septiques dans un espace à caractère agricole vaste et où la densité de la population n'est pas élevée, ne permettent guère l'apparition d'une telle pollution. Il en est de même pour les rejets solides, qui faute de pouvoir d'achat élevé et de recours aux produits de consommation à caractère local et biologique facilite leur dégradation, d'autant plus que le niveau de consommation ne permet pas l'apparition de déchets solides condensés. Quant aux margines, l'on peut constater, que malgré l'existence d'activités liées à l'oléiculture traditionnelles, elles restent, toutefois, peu importantes.

Carte n°9 : Place de l'aire d'étude par rapport à l'occupation du sol dans la région Taza-Al Hoceima-Taounate

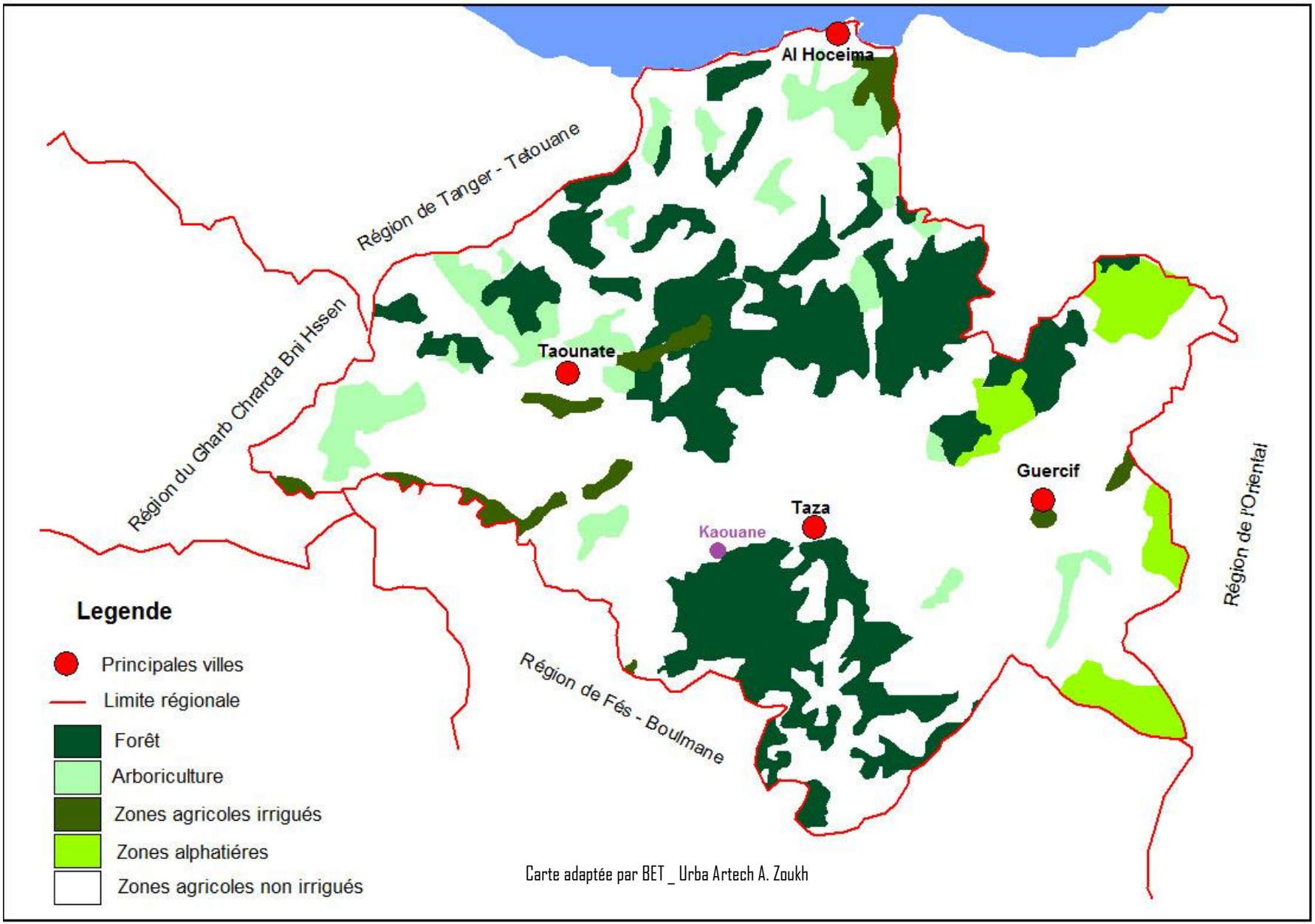

L'acte d'urbanisation de l'aire d'étude doit militer à ne faire usage des espaces que pour les finalités auxquelles ils se prêtent. Il doit assurer, entre autres :

- la préservation du contexte naturel des espaces, par la définition de zones urbanisables, à même de contenir les besoins éventuels. Ceci est de nature à persuader les populations riveraines à mieux pencher vers le regroupement dans le centre et de les dissuader à ne plus penser grignoter sur les terrains agricoles limitrophes pour loger. L'apurement du foncier à statut domanial est la clé de voute pour la réussite de ce faire ;

- la définition de zones à boiser, pour venir à bout de la nudité des espaces. L'introduction de l'arboriculture fruitière reste la condition, sine qua none, pour instiguer les propriétaires des terrains avoisinants l'aire d'étude à concourir spontanément à cette action ;

- la lutte contre l'étalement qui intervient au détriment des espaces agricoles, par l'imposition d'ilots définis pour abriter toute construction ou équipement à venir, dans une aire géographique prescrite ;

- l'interdiction de toute action porteuse de nuisance dans les zones névralgiques et à haut risque ;

- le respect de la morphologie et de la topographie du site pour éluder tout gène du processus naturel, ayant trait au ruissellement et à l'infiltration des eaux ;

Au fait les caractéristiques écologiques bénéfiques dont jouit l'aire d'étude et ses alentours, sont les éléments constitutifs de l'image identitaire de ce terroir. Ces donnes sont à sauvegarder et à améliorer pour pouvoir en faire un moteur de développement. Leur détérioration est un coup de couperet, qui viendrait empirer l'état de précarité qui continue à hypothéquer durement le développement de ce territoire.

2.5. Les risques majeurs

D'habitude les risques majeurs dont fait l'objet un territoire, ont trait principalement aux risques séismiques, les inondations, les glissements de terrains et les feux. Ces catastrophes naturelles sont à l'origine de pertes humaines, d'importants dégâts matériels et des déficits incalculables sur les plans infrastructurel, environnemental et patrimonial.

Nonobstant tous les efforts déployés sur les plans institutionnel, législatif, réglementaire, organisationnel et financier ainsi qu'en matière de surveillance et d'alerte, les dégâts humains et matériels, provoqués par les catastrophes qui ont sévi lors de ces dernières années démontrent la vulnérabilité de la région.

Il va sans dire que les pertes économiques ainsi occasionnées, qui grèvent les budgets publics, risquent également d'hypothéquer le développement durable de la province toute entière, faute de mesures de prévention et de contenance adaptées.

Il est entendu que l'aire d'étude s'apparente avec le restant du territoire de la province en matière d'aléas naturels. En effet, ces espaces situés dans la zone charnière entre le complexe tectonique pré-rifain présente certaines caractéristiques géologique, géotechnique, climatique, agraire et démographique qui détermineront sans conteste son évolution urbanistique future.

Carte n°10 : Position de l'aire d'étude par rapport aux risques naturels dans la région Taza-Al Hoceima-Taounate

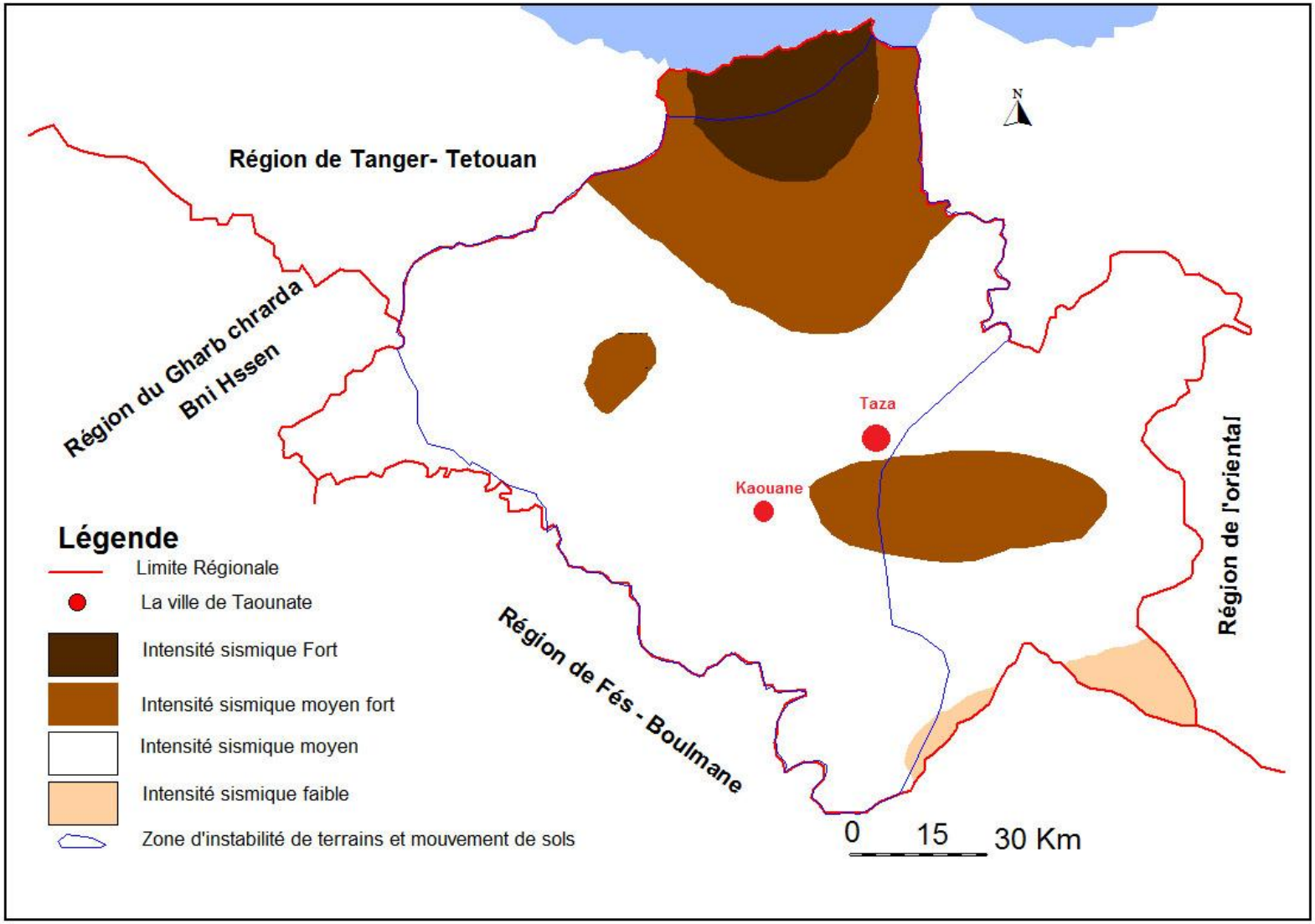

Carte adaptée par BET _ Urba Artech A. Zoukh

2.5.1. Le risque sismique

En l'absence d'études scientifiques spécifiques au territoire de l'aire d'étude, force est de nous imprégner des donnes nationale et provinciale disponibles.

Comme cité auparavant, la sismicité marocaine est due au rapprochement entre les deux plaques lithosphériques Afrique et Eurasie. Elle est considérée comme modérée en comparaison avec les autres zones sismiques de la méditerranée. Les événements sismiques au Maroc se limitent en majorité à la partie supérieure de la croûte. Les failles sur lesquelles les foyers sismiques prennent naissance sont plus importantes en milieu océanique qu'en terre sèche.

Carte n°11 : Intensités sismiques du nord du Maroc

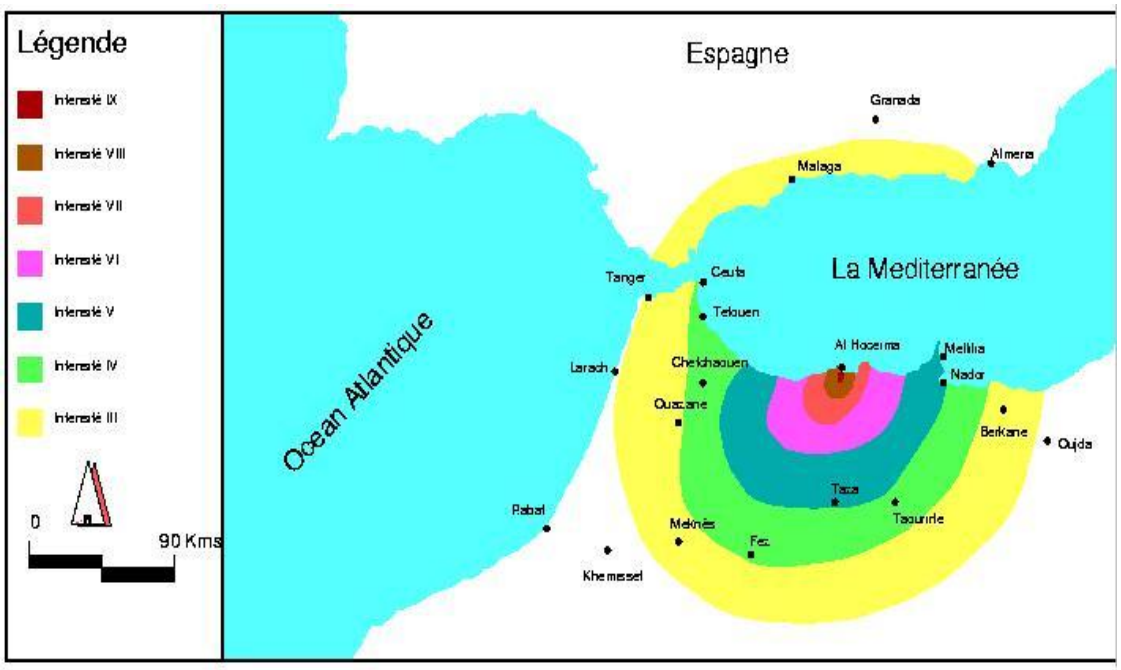

La province de Taounate fait partie d'une zone qui souffre activité sismique modérée qui est à l' origine de différents séismes enregistrés durant le siècle dernier (Fig.3) et qui sont en majorité de magnitude modérée (Magnitude <4).

Carte n°12 : isoséiste du tremblement de terre du 18-07-1933

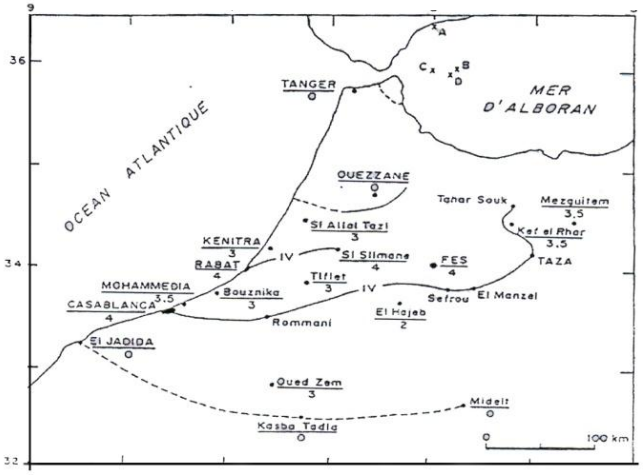

Carte n°13 : Sismicité du Nord du Maroc (1901-2006)

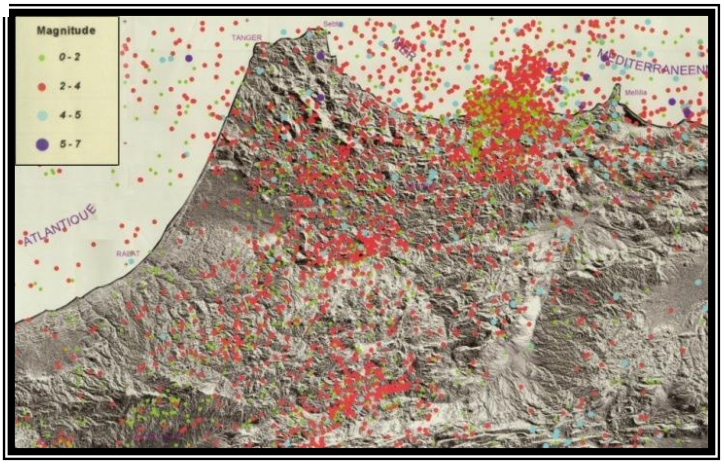

Source : Cherkaoui x : épicentre selon : (A) KARNIK, (B) S.S.I.., (C) I.S.S, (D) CHERKAOUI

Les mouvements sismiques peuvent être très sensiblement modifiés par les conditions géologiques locales de proche surface. La figure 17 ci-dessous montre la relation, pouvant exister entre les épicentres et les structures de failles au Nord du Maroc.

Carte n° 14 : Sismicité des provinces nord marocaines et failles principales

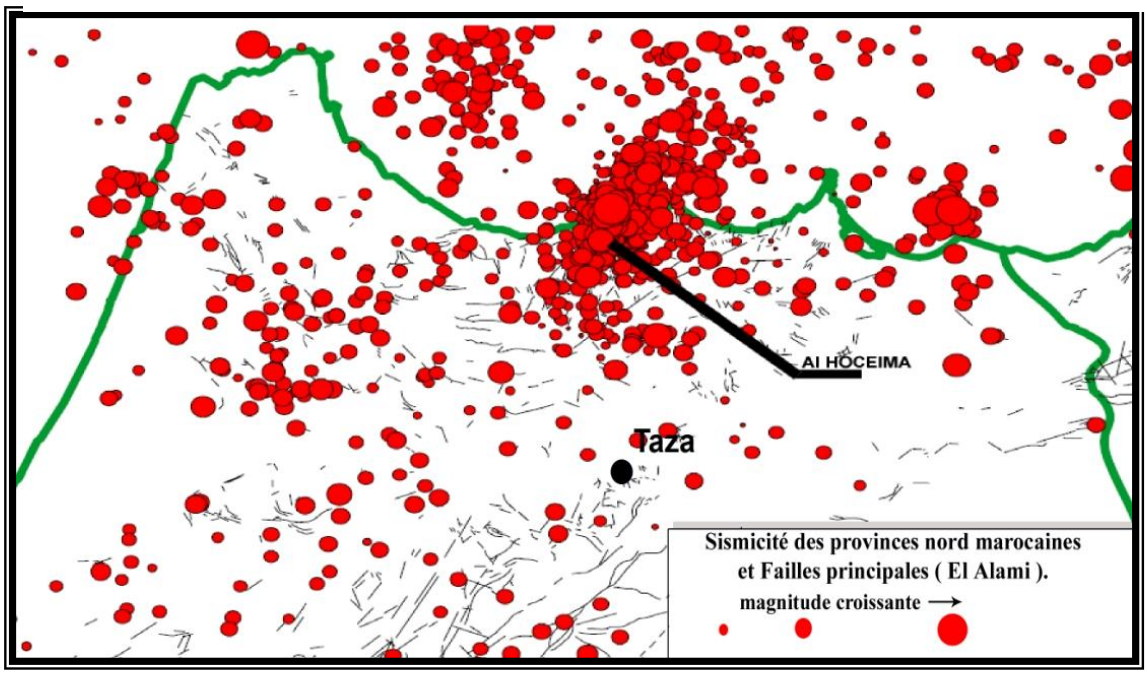

Les "effets de site" sont les résultants de propagation d'ondes conduisant à des amplifications pouvant atteindre des facteurs très élevés (supérieurs à 10 dans certains cas extrêmes). Ils affectent principalement d'une part, les reliefs marqués et d'autre part les remplissages sédimentaires. L'estimation de ces effets peut se faire soit au moyen de mesures directes des mouvements sismiques en différents points, soit de manière plus théorique, par des calculs nécessitant une connaissance préalable détaillée du sous-sol.

Il existe deux **autres types d'effets** de site :

- La liquéfaction affectant les sols sableux saturés d'eau sous l'effet des vibrations liées au séisme ; elle peut entraîner l'enfoncement partiel voire le basculement des éléments construits dans ces zones ;
- Des éboulements ou glissements de terrain déclenchés par le séisme sur les versants instables.

2.5.2. Les inondations

La région de l'aire d'étude se caractérise par un climat agressif, avec des périodes de pluies intenses et brutales associés à des tombées de neiges entre novembre et avril, mais aussi des périodes sèches et chaudes entre Mai et Octobre. Cet espace reçoit, par conséquent, des tranches d'eau variant entre 600 et 800 mm/an et même le double en année pluvieuse. Parfois, les quantités d'eau tombées en 2 à 3 jours peuvent atteindre 200 mm, ce qui génère des conditions hydriques favorables à la reviviscence des mouvements de masse et à la provocation d'inondations.

Partant de cette donne climatique et considérant la topographie accidentée du site, l'aménagement de l'aire d'étude nécessite une affectation à bon escient des équipements et de l'habitat, en épousant la morphologie de site et en évitant d'endiguer le ruissellement naturel des eaux de pluie.

Il faut signaler que l'exploitation des données relatives à l'étude sur l'inondation d'Oued Inaouen, sera faite une fois cette dernière est finalisée, dans l'étape suivante de l'élaboration du présent plan d'aménagement.

2.5.3. Les glissements de terrain

La région de l'aire d'étude connaît une prédominance de roches tendres, imperméables vis à vis de l'érosion. Ces roches appartiennent à deux grandes périodes géologiques : oligocène et miocène supérieur. Dans certains endroits affleurent des marnes triasiques renfermant des gypses et du sel gemme. Ces corps solubles favorisent le phénomène de suffusions.

Ces caractéristiques géologiques, ajoutées au déboisement auquel l'espace est exposé, appellent des mesures préventives en matière de choix des terrains à urbaniser et impose une réglementation adaptée, qui ne s'écarte aucunement des dispositions du RPS 2000.

Carte n°15 : Place de l'aire d'étude par rapport aux risques de dégradation des sols dans la région Taza-Al Hoceima-Taounate

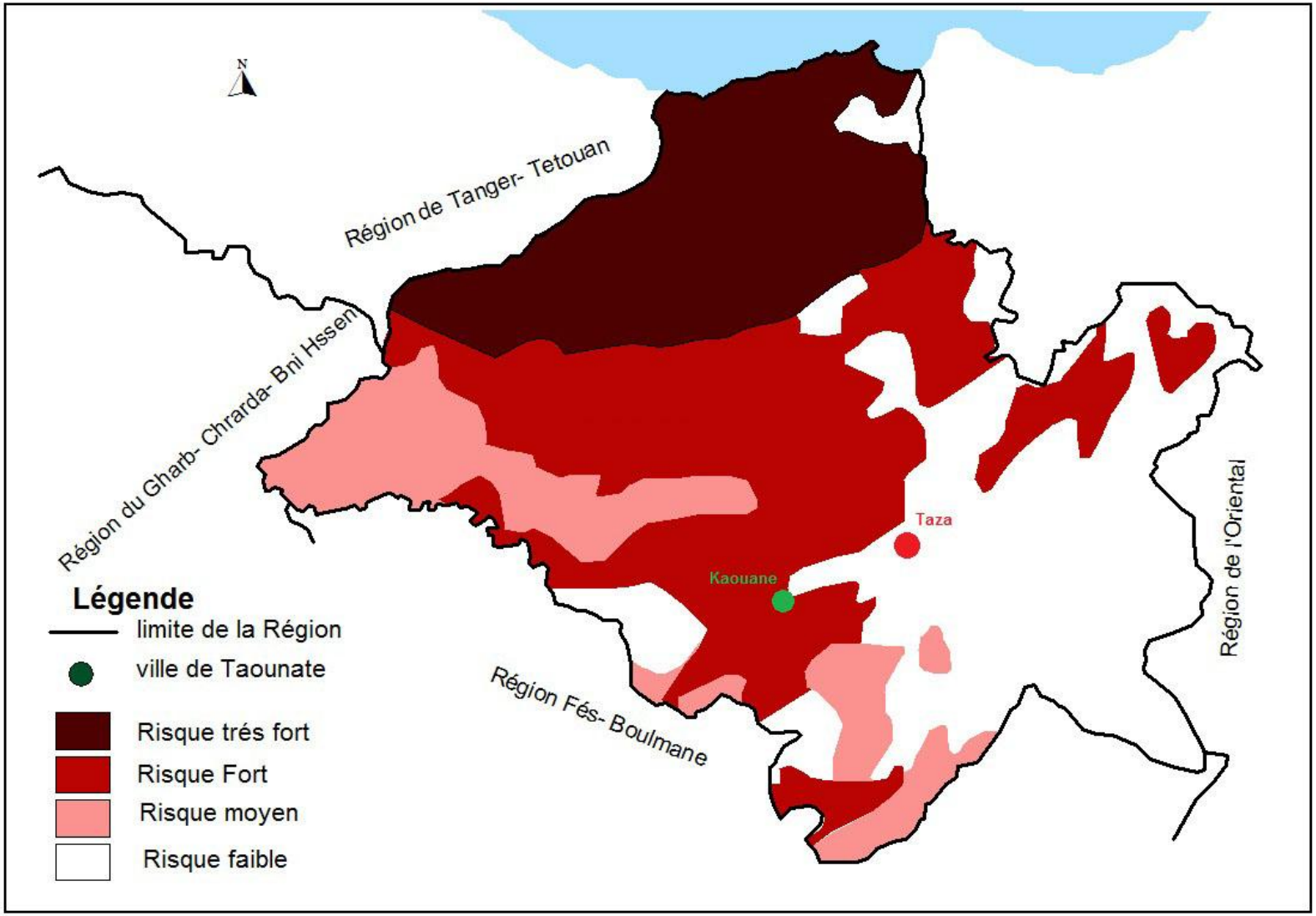

Carte adaptée par BET _ Urba Artech A. Zoukh

2.5.4. Les feux

De par sa position le centre Kaouan et son environnement sont peu exposés aux aléas des feux de forêt. La position favorable sur les voies de communication atténue la portée des risques liés aux feux de forêt.

En conclusion, il faut dire que la prise en compte des risques majeurs liés aux aléas naturels, qui peuvent se produire au niveau de tout espace est essentielle dans toute approche de planification et d'aménagement, dans la mesure où elle permet d'opérer les choix qui minimiseront les conséquences et préserveront, au mieux, les populations et leurs biens.

Conclusion

L'analyse de l'aire d'étude montre que, le centre Kouandispose d'atouts considérables susceptibles de lui permettre d'émerger en tant que centre d'activité important au sein de ses contextes communal et provincial.

Certes, le manque criard en infrastructures et équipements constitue une première entrave à contourner, mais l'existence de richesses naturelles est en mesure de lui assurer un développement sûr, une fois ces difficultés aplanies.

Les principales conclusions vont concerner les niveaux suivants :

- démographique : la population du centre ne représente qu'une faible part dans la population communale ; néanmoins le rapprochement des douars, ainsi que la réalisation des équipements et d'infrastructures de base sont de nature à changer cette donne, à la faveur d'une croissance du nombre de la population du centre ;
- économique : l'absence du souk hebdomadaire dans le centre Kaouan, ne constitue nullement une entrave au développement de ce dernier, puisque la population de ce territoire se dirige pour s'approvisionner en produits vers le souk qui se trouve juste à côté. Cependant, malgré l'existence de petits commerce, l'activité économique demeure faible et nécessite une relance par le biais la promotion d'autres activités telles que celles à caractère agricole (arboriculture…) et touristique.
- Spatial : le foncier du centre se caractérise par l'existence de terrains accidentés a propriété, quasiment privée. L'utilisation du sol, reste dominée par les terrains dessinés à l'exploitation agricole, suivi des habitations éparpillées et de quelques équipements cités ci-dessus. En outre, il faut noter que le type d'habitat le plus dominant est celui spontané, suivi du type économique.
- Environnemental : la préservation des richesses naturelles que regorge la commune nécessite la conception d'une charte environnementale basée sur le développement durable et dont le centre pourrait pleinement en profiter. A cet effet, la mise en place de systèmes de traitement déchets liquides et solides, fort absents au niveau de ce centre, permettrait un développement certain de ce dernier. La protection des richesses en eau, ainsi que l'aire et le sol de toute sorte de pollution serait le grand défi de ce centre, et ce afin de concrétiser l'option de développement basée sur le caractère durable. La protection du site contre les risques liés au séisme, la pollution, les inondations et les glissements de terrains est apprendre bras le corps pour assurer à Kaouan une approche de développement intégrée.

Chapitre 3. Evaluations prospectives

Le développement attendu pour le territoire rural Kaouan, appelle la commune, à un management urbanistique judicieux, qui permet de projeter pour le centre, une planification spatio-temporelle, susceptible de supporter les actions de développement, initiées par l'Etat et la collectivité locale.

Faut-il- rappeler, que les autorités gouvernementales chargées de l'urbanisme, dont la Direction Générale des Collectivités Locales, Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la politique de la ville, avec la collaboration du tissu associatif et des ONG, déploient des efforts considérables, dans le dessein d'établir pour ce centre, un Plan Communal de Développement (PCD) s'inscrivant dans les principales orientations du SDAR.

Au fait, cet acte louable et salvateur, permet de claironner savamment la mise en évidence des grands axes d'aménagement de cet espace, à même de baliser les voies, dans la perspective d'un développement global et intégré de l'aire d'étude. C'est un document qui aura la vertu fédératrice de l'ensemble des actions futures émanant de divers partenaires potentiels, en parfaite complémentarité et en terme de projets convergents.

Cette planification spatiale est quand même, tributaire de l'adhésion des populations pour mieux se dépenser à promouvoir leur territoire et tirer profit, à bon escient des potentialités qu'il recèle.

Dans ce contexte, le bon sens, nous impose de nous inscrire logiquement dans les visions du PCD, une fois adopté. Aussi, sommes –nous appelés à nous écarter de la vison du plan de développement classique, par l'adoption d'un document d'urbanisme consacrant l'approche participative, prônant à la fois la célérité et l'efficience et s'orientant vers la consécration des considérants ci-après :

- La mise à la disposition de la collectivité locale d'un outil de planification réaliste et opposable à tous ;
- L'atteinte des objectifs fixés par l'Etat en matière de développement du territoire ;
- L'adhésion aux composantes de la philosophie de l'initiative nationale de développement humain (INDH) ;
- La satisfaction des besoins formulés et ressentis, en matière d'infrastructures de base et d'équipements socio-économiques ;
- L'implication de la population à l'élaboration et à la concrétisation du plan de développement en stimulant et facilitant leur adhésion ;
- L'amélioration du cadre bâti en agissant sur l'habitat, les équipements de base, les conditions d'urbanité et la répartition logique de la population et des activités ;
- L'exploitation rationnelle et vigilante des potentialités du site ;
- La protection des équilibres écologiques et environnementaux.

3.1. Les objectifs fondamentaux du PA

Les principaux objectifs à atteindre s'annoncent donc, comme suit :

3.1.1. La composante démographique

La population que compte le centre Kaouanpeut être estimée à 933 âmes vivant au sein à peu près de 73 ménages, ce qui représente à peine 10,5% de la population totale de la commune, qui s'est élevée quant à elle, à 8.592habitants en 2010.

La lecture des résultats de l'enquête ménages et la comparaison des conclusions de la commune en 2010, permet de relever que :

- Le taux d'accroissement démographique de la commune est négatif puisqu'il a enregistré de 2004 à 2010, une croissance moyenne de -7,2%;
- Le centre, ne produit de nos jours, aucun attrait pour drainer des ménages à provenance des territoires voisins. Ce centre n'est pas disposé, dans son état actuel d'équipement à constituer le premier sas pour freiner l'exode rural;

- Il ressort de l'enquête ménages qu'à peu près 37% de la population de ce centre, ont un âge allant de 15 à 35ans, donc présumés constituer un ménage à court ou à moyen terme. Toutefois, si le centre ne connaîtra pas le requis en impulsion de développement et en réalisation de structures d'accueil, cette tranche de population, serait plus exposée à l'exode vers d'autres destinations ;

Les mécanismes spatiaux à adopter doivent donc aller vers la régulation de la croissance démographique, en recherchant un équilibre entre la répartition de la population et l'activité économique, tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Il serait hasardeux, de prédire un accroissement démographique de ce centre, sans une volonté ferme, visant la mise en place de leviers de développement durable, intégrant la création de richesses à l'offre d'emplois et à l'amélioration des prestations sociales.

Projections démographiques[2] :

Compte tenu des incertitudes qui entourent souvent tout travail de prédiction et afin de cerner autant que possible les effectifs de population aux horizons du plan d'aménagement nous avons esquissé deux trajectoires de l'évolution des populations concernées :

Scénario 1 : Tendance normale : accroissement négatif de -7,2%

Année	2010	2014	2018	2022	2025

Commune Bouhlou/centre Kaouan

Population de la commune	8.592	8.180	7.736	7.292	6.959
Population du centre	933	885	837	789	753
TAMA	-7,2%				

La variante tendancielle suppose que les taux d'accroissement moyens annuels durant la période 2004/2010 soient maintenus et pour la commune Bouhlou et le centre Kaouan, (tama=-7,2%) nonobstant son allure régressive.

Ainsi, partant d'un effectif de 933 habitants, la population du centre Kaouan pourrait atteindre 837 en 2018 et 753 habitants en 2025.

Scénario 2 : Tendance résultant d'une approche volontariste : 2%

Année	2010	2014	2018	2022	2025

Commune Bouhlou /centre Kaouan

Population de la commune	8.592	9.300	10.067	10.897	11.564
Population du centre	933	1.010	1.093	1.183	1.256
TAMA	2 %				

La variante volontariste suppose l'amélioration des conditions de vie au niveau de la commune et le centre Kaouan ce qui pourrait se traduire par une stabilisation des habitants, voire même un attrait des populations voisines. La mise en place d'actions intégrées (horizon du plan d'aménagement), susceptibles de donner un coup de pouce à une éventuelle relance urbanistique, économique et sociale sans précédent ;

[2]- **Calcul du taux de croissance**

Population (année x) = population (année y) * $(1+r)^t$ (calcul de la projection)

r : taux de croissance annuel moyen ; t : nombre d'années qui sépare l'année x et l'année y

Px : population de l'année x ; Py : population de l'année y

$Px/Py = (1+r)^t \rightarrow (Px / Py)^{1/t} = (1+r) \rightarrow \mathbf{(Px / Py)^{1/t} -1= r}$

Calcul de la projection

Population (année x) = population (année y) * $(1+r)^t$ (calcul de la projection)

Ledit scénario, est donc possible grâce à la réussite probante de concrétisation de projets d'investissement, de territoire, de requalification urbaine et de mise à niveau du centre, basées sur sa dotation en équipements de base qui font défaut actuellement.

Selon cette variante (à prendre bras le corps), l'effectif de la population du centre Kaouan, atteindrait 1.093 en 2018 et 1.256 en 2025, soit un taux d'accroissement de 2%.

Cette variante, est appelée à la hausse, si les conditions de vie de la population s'améliorent davantage, à même de pouvoir contenir sa régression constatée au fil des années écoulées, en la stabilisant au niveau des douars ou dans ce centre. Cette option se concrétisera au vu des initiatives de développement qui seront prônées par les acteurs potentiels in situ. Et de conclure, que l'épuration de l'assiette foncière au niveau du centre, revêt une importance cruciale pour assurer une consécration idoine des programmes développementistes, à court, moyen et à long terme, et ce dans de bonnes conditions pourvu que ça débouche sur une nouvelle aura pour cette ce centre.

3.1.2. La composante spatiale et urbanistique

Les actions à mettre au compte de cette composante, se veulent d'être comme suit :

- Désenclaver le centre et mieux le positionner dans son contexte géographique, en le dotant de moyens susceptibles de lui assurer une mise à niveau, à juste taille, et le prédisposer à être compétitif et à observer la cadence de développement voulue pour le centre Kaouan;
- Organiser et planifier un développement spatial adéquat, tout en recherchant un équilibre entre les possibilités d'extension de ce centre et la sauvegarde des potentialités naturelles, de manière à ne point porter atteinte aux équilibres écologiques;
- Adopter un schéma viaire structurant, afin d'assurer une bonne fluidité de la circulation et permettre la complémentarité entre les différents éléments spatiaux constitutifs du centre ;
- Proposer une extension du centre, en fonction des contraintes foncières et naturelles, tout en prohibant l'urbanisation dans les zones impropres (zones : inondables, sensibles ou à risques, terrains accidentés, servitudes publiques…) ;

Projections spatiales

Malgré l'exiguïté de l'effectif du centre, composé de 933 âmes, la projection spatiale va se baser sur le scénario positif, d'un taux d'accroissement de 2%, présenté ci-dessus, qui a eu pour résultat que la population du centre atteindrait 1.093 en 2018 et 1.256 en 2025 (année de la projection).

Aussi au vu des actions prévues par le futur plan d'aménagement qui aurait pour effet d'amener les populations des douars voisins à se déplacer vers le centre, ne serait-il pas plus plausible, de s'aventurer en faveur d'une programmation volontariste prêchant dans l'optimisme et le réalisme.

La projection spatiale à proposer adhérera à cette tendance. Elle se basera sur un besoin de 50 logements par hectare, c'est-à-dire une couverture de 250 personnes par ha, si l'on prend en considération 5 personnes en moyenne par famille. Par ailleurs, pour les 5ha environ, supposés supporter les besoins en logement, il faut prévoir un nombre de 250 logements abritant 1256 âmes.

Besoins en logements à l'horizon du P.A

Année	**2010**	**2014**	**2018**	**2025**
		Centre Kaouan		
Population du centre	933	1.010	1.093	1.256
Besoins en logement	250 logements et une superficie globale à urbaniser de l'ordre de 5 ha à l'horizon de 2025			

3.1.3. La composante environnementale

L'environnement, étant un domaine sensible et d'importance capitale, est placé au cœur de la problématique d'aménagement du centre, à la faveur d'adoption d'actions réalistes. A cet effet, il y a lieu de se vouer à ce qui suit :

- La préservation des ressources en eau, par la préservation de leurs lits de ruissellement naturel. Aussi, il faut militer pour la sauvegarde de la nappe phréatique, contre toute forme de pollution ou d'exploitation abusive ;

- La protection du couvert végétal et la mise en valeur du patrimoine naturel, par l'incitation au reboisement, par l'encouragement de l'arboriculture et par la lutte contre la déforestation ;

- La préconisation de systèmes appropriés pour l'élimination déchets liquide et solide, jusqu'à lors déversés en pleine nature.

3.1.4. La composante socio-économique

Au vu des résultats de l'analyse diagnostique, il s'est avéré que le centre Kaouan, est toujours en passe de répondre aux normes requises pour, rayonner sur le restant du territoire communal et satisfaire les besoins essentiels des populations.

- Procéder à la mise à niveau du centre par le renforcement du tissu spatial et l'instauration de la cohésion entre les micro-entités le composant;
- Consolider l'offre des prestations administratives, sociales et économiques pour répondre aux attentes des populations;
- Organiser, renforcer et instiguer la modernisation des activités agricoles commerciales et artisanales. Aussi, il y a lieu d'inciter à la mise en place de soubassements d'une éventuelle activité touristique ;
- Conforter la réalisation des infrastructures et des équipements, socio-économiques, à l'appui d'affectations spatiales des assiettes foncières habilitées, à recevoir de tels projets.

En guise de conclusion, il y a lieu de retenir, que le plan d'aménagement, a pour objectif primordial de soutenir et d'encadrer le développement urbanistique du centre.

3.2. Synthèse

Alors que le centre Kaouan, est à peine au stade de sa genèse, aussi bien pour ce qui est des équipements et des infrastructures de base, que de point de vue quintessence urbanistique. La présente étude se veut d'aller au-delà des difficultés posées au territoire et de relever les principales actions à mettre en œuvre, pour assurer aux populations le bénéfice d'un développement durable et une qualité de vie décente. La consécration de ces desiderata, ne doit aucunement s'éloigner de l'exigé en réalisme, pour ne point aller chercher à coller à cet espace des missions et des affectations, auxquelles il ne se prête guère.

La consécration de l'entrain socio-économique, envisagé pour ce centre, appelle le conseil communal, en premier lieu, à se déployer en bonnes diligences, auprès de tous les partenaires publics et privés concernés pour soutirer leurs aides, quant à la promotion de cet espace et la concrétisation d'un bon nombre d'actions, dont les primordiales visionneraient à :

- Chercher à relever les défis de bonne gouvernance et d'instauration du développement durable, à l'appui d'approches, reposant sur l'amélioration des performances, l'aiguisement des compétences, la participation des partenaires potentiels et éventuels pour tout projet et la mise en place d'outils d'évaluation et de réajustement des objectifs ;

- Associer les parties prenantes dans le processus de programmation et de budgétisation de toute action et s'enquérir auparavant, de leur vision et de leurs attentes. Une telle approche est de nature à garantir leur adhésion à l'atteinte des objectifs ;

- Instituer un comité de pilotage, qui exercera dans un contexte normatif pour veiller à la fois, au respect du manifeste spatial et chercher les moyens de financement des actions. La mise en œuvre d'une approche de vulgarisation à multiples supports aiderait incontestablement à la réussite de ce faire ;

- Forcer, par la conviction, la contribution et l'engagement actif des conseils Provincial et Régional, des instances déconcentrées des départements concernés, des établissements publics, tels que : L'APDN, L'ADS, Al Omrane, L'Agence urbaine, L'Agence du bassin hydraulique et les bailleurs de fonds : FEC, Associations à portée nationale ou internationale ;

La mise en exécution de ces éléments nécessite, l'adoption d'une démarche réaliste quant aux objectifs à atteindre, faisant appel aux éléments de la charte d'aménagement spatial et des actions urbanistiques à entreprendre.

3.3. Options d'aménagement

La délimitation de l'aire d'étude, se doit d'être faite en commun accord avec les autorités compétentes. Le BET, considère la restitution du centre comme référentiel crucial. Elle est présumée être le document de base, pour arrêter ensemble à la fois les aires d'investigation et d'aménagement. Cette dernière sera préalablement établie, avant la mise en forme de toute proposition d'aménagement. Pour ce, l'équipe anticipera l'éventuelle diligence du Maître d'ouvrage pour figer la délimitation urbaine dudit centre, généralement formée par une ligne polygonale rattachée aux points de coordonnées Lambert. La sanction de cette délimitation mettrait en évidence les zones urbaines inscrites et dédiées à l'aménagement, tandis que la zone périphérique acquiescée avec un rayonnement étalé sur une quinzaine de kilomètres, constituerait urbi et orbi un centre d'intérêt primordial pour l'étude, et permettrait d'enrichir à outrance, nos investigations.

Les options d'aménagement du centre Kaouan se fondent pratiquement, sur les principes suivants :

a- La prise en compte des tenants et des aboutissants d'un aménagement spatial global, intégré et équilibré. Un tel aménagement se doit de s'effectuer, en réponse à la problématique spécifique du territoire telle qu'elle ressort du présent diagnostic;

b- La restructuration urbanistique du centre se pose avec acuité. Sa dotation en équipements socio éducatifs et administratifs, assurément édulcorante, appelle la mise en place d'un programme d'interventions intégrées, mettant en concours, la Collectivité Locale et les organismes de l'Etat;

c- La création d'une zone d'activité, pouvant accueillir les différentes activités économiques dont le centre et la commune ont besoin.

c- L'adoption des mesures les plus adéquates, en matière de programmes d'habitat, en osmose avec les potentialités de la commune et les capacités des ménages ;

d- La mise en valeur de propositions d'aménagement spécifique, permettant la requalification de l'aire d'étude et le reboisement des terrains accidentés, à risques et ceux limitrophes aux zones forestières ;

e- La réalisation progressive des infrastructures de base en matière d'assainissement, d'eau potable et d'extension du réseau d'électricité. L'engagement des instances de l'Etat, concernées par ce faire, s'avère incontournable, compte tenu des limites budgétaires de la commune. La préservation du contexte écologique de ce territoire et l'avènement en rescousse aux populations pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires, sont les impératifs à mettre au devant de tout autre considérant de rentabilité ou de coût;

g- Le traitement des zones d'habitat et de récréation, l'aménagement des berges des oueds, la consécration des alignements et la promotion de l'esthétique du centre, interviendront à l'aune des opportunités budgétaires;

h- Le boisement des espaces accidentés ou à risques, dans l'intention de les protéger et surtout de réserver un cachet quasiment vert à l'aire d'étude. Cette mesure est à même de renforcer et d'améliorer la qualité du paysage ;

i- L'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de santé publique de la population du centre ;

j- Le rehaussement de la qualité urbanistique du centre, par l'implantation adéquate des équipements et des noyaux d'habitat ;

L'exposé des principales options d'aménagement et les enrichissements qui leur seront apportées, par les partenaires potentiels de cette étude, le cas échéant, constitueront les soubassements solides qui orienteront et ancreront les choix et les projections au niveau du restant des missions à accomplir.

Normes urbaines des équipements collectifs[3] :

- Equipements d'enseignement : Ecole rurale : surface de terrain 2000 m2 (bâtiment à un niveau) et population de douar supérieur à 400. Pour le collège 9000 m2 (bâtiment R+1) et une population desservie de 6000 à 8000 ;
- Gendarmerie : Superficie du terrain 250m², bâtiment à R+1, 100m² d'emprise bâti, 50m² parking, 50m² Aménagements extérieurs, 50m²extension.
- Hammam et Four : 100 m^2 pour le four et 200 m^2 pour le hammam et ce pour une population de 100 habitants
- Mosquée : superficie supérieure à 200 m^2 ;
- Terrain de sport : surface de terrain 2000 m2 pour une population de 20000 ;
- Foyer féminin : surface de terrain de 600 m^2 en R+2 pour une population de 20000 ;
- Maison des jeunes : surface de terrain de 600 m^2 en R+2 pour une population de 20000.

Signalons, enfin, que la projection d'équipements importants dans le centre trouve sa justification dans le fait que ces derniers profitent à l'ensemble de la population de la commune. Par ailleurs, pour pouvoir hisser les indicateurs de développement économiques et sociaux, il y a nécessité de programmer des équipements pouvant mettre à niveau la commune dans son ensemble dans les domaines susvisés.

Tableau n°8 : Equipements existants et à projeter dans le centre Kaouan

1-EQUIPEMENTS EXISTANTS	**SUP M2**
Ecole primaire	1000,00
Poste	70,00
Dispensaire	80,00
Locaux de la formation professionnelle	120,00
Mosquée	120,00
Sup totale en (m²)	**1390,00**
2-EQUIPEMENTS PROJETES	
Terrain de sport	5000,00
Annexe Maison Communale et bureau Khalifa	200,00
Four	500,00
Hammam	500,00
Zone d'activité	15000,00
Centre hertzien	1000,00
Zone touristique	2000,00
Jardin public	5000,00
Sup totale en (m²)	**29200,00**
Sup totale des équipements (1+2) en (m²)	**30590,00**

[3]- Ministère délégué chargé de l'Habitat et de l'urbanisme, Manuel des Normes urbaines des équipements collectifs et de proximité, Rabat, 2005.

Conclusion générale

Le centre Kaouan est doté d'un atout touristique de première importance. C'est un acquis de taille à mettre en évidence pour asseoir une vison assurant un développement allant dans ce sens. Ainsi, l'aménagement du centre Kaouan devrait prendre en considération l'impact qu'aurait le développement de l'activité touristique dans ce site.

En effet, l'aménagement du centre devrait œuvrer pour une requalification de son tissu urbain, et ce en parfaite harmonie avec les autres composantes spatiales aux alentours du centre. L'objectif, étant de dépasser les contraintes topographiques du site, caractérisé par des blocs chahutés qui nécessitent un traitement spécifique et une mise à niveau respectant les règles de l'art. Ce traitement devrait doter le centre et ses composantes spatiales d'un cachet architectural et une esthétique à la hauteur de l'atout touristique dont dispose ce territoire.

La création de liaisons fonctionnelles et spatiales avec les autres entités à l'intérieur et au voisinage du centre, permettrait de réduire les disparités spatiales entre celui-ci et ses périphéries, de manière à créer aussi, l'effet d'entrainement nécessaire au rayonnement de la commune toute entière, consacrant sa deuxième position, bien méritée, derrière le chef-lieu de la commune.

En plus de l'atout touristique favorisé par l'existence de la beauté du site, l'agriculture constituera, certainement un potentiel à prendre en considération pour le développement de ce centre et par conséquent de la commune. Cette activité devrait se focaliser sur tout ce qui est biologique et produit du terroir, notamment des arbres fruitiers et de maraichage. L'activité artisanale est à mettre, aussi, au chapitre des atouts du territoire de cette localité et qu'il faut impérativement valoriser pour servir de relais à l'activité touristique.

Il s'en conclut, donc, que ces deux activités sont liées directement à l'activité touristique, d'où la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble sur le développement du centre. Le P.A est appeler à mettre en valeur ces atouts.

Table des matières

Page

Introduction 2
Chapitre 1 : Analyse des contextes régional, provincial et communal 3
1.1. Le contexte régional 3
1.1.1. Les caractéristiques démographiques 7
1.1.2. Les caractéristiques économiques 8
a. L'agriculture 8
b. La forêt 9
c. Parcours, incultes et élevage 9
d. La pêche 9
e. L'Industrie et le commerce 9
f. Le tourisme 10
g. L'artisanat 10
1.1.3. L'Armature urbaine régionale 10
1.2. Le Contexte Provincial 10
1.2.1. Les caractéristiques démographiques 11
1.2.2. Les données physiques et naturelles 12
a. Le relief 12
b. Le climat et la température 12
c. La pluviométrie et les vents dominants 12
d. L'hydrologie 12
e. L'hydrogéologie 12
f. Le Couvert Végétal 12
1.2.3. L'économie de la province 14
a. l'agriculture 14
b. l'Industrie et l'artisanat 15
c. Le tourisme 15
d. L'artisanat 16
e. Les ressources Minières 16
f. La Formation Professionnelle 16
1.3. Contexte communal 17
1.3.1. Présentation 17
1.3.2. Données géographiques 19
1.3.3. La structure démographique 19
1.3.4. Les potentialités économiques 19
b. Les autres activités 20
1.3.5. Les infrastructures 20
a. Les routes 20

b. Les autres infrastructures 20
1.3.6. Les équipements publics 21
Chapitre 2 : Diagnostic de l'aire d'étude 23
2.1. Démographie 23
2.2. L'économie 25
2.2.1. Niveau de vie de la population 25
2.3. L'analyse spatiale 28
2.3.1. L'utilisation du sol et morphologie 28
2.3.2. L'habitat 30
2.3.3. Les infrastructures et les équipements 32
a. Electricité, Eau et Assainissement 32
b. Transport 32
c. Enseignement 33
d. Santé 33
2.4. L'environnement 34
2.5. Les risques majeurs 36
2.5.1. Le risque sismique 38
2.5.2. Les inondations 39
2.5.3. Les glissements de terrain 39
2.5.4. Les feux 41
Chapitre 3. Evaluations prospectives 42
3.1. Les objectifs fondamentaux du PA 42
3.1.1. La composante démographique 42
3.1.2. La composante spatiale et urbanistique 44
3.1.3. La composante environnementale 45
3.1.4. La composante socio-économique 45
3.2. Synthèse 45
3.3. Options d'aménagement 46
Conclusion générale 48